

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2236

16 novembre 2009

### SOMMAIRE

Alvogen Aztiq Société Civile .....	107320	Morsa Capital S.A. ....	107317
AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l. ..	107317	Nabors International Holdings Ltd. ....	107282
Ardant Finance S.A. ....	107327	NSS New Luxco S.A. ....	107318
Atos Origin Luxembourg PSF S.A. ....	107326	Prospérité S.à r.l. ....	107316
Atos Origin Luxembourg PSF S.A. ....	107325	Rightime S.A. ....	107325
DNA Holding S.A. ....	107324	Romanée Conté S.A. ....	107327
Encom Investments S.A. ....	107318	Sagetec S.A. ....	107327
Fortis LDI Solution .....	107322	Sagetec S.A. ....	107324
Ghezz Textiles S.A. ....	107325	Santropa .....	107316
Gustery Corporation S.à r.l. ....	107319	SGAM Fund .....	107319
Intaj Step S.à r.l. ....	107321	SPCP Luxembourg II S. à r.l. ....	107328
Isalpha .....	107316	SPF International S.à r.l. ....	107328
KBC Life Fund Management .....	107326	Stonebridge Group S.A. ....	107323
Kent Inter Holding S.A. ....	107321	Stonebridge Group S.A. ....	107324
Kent Investment Holding S.A. ....	107320	Summerhill Holding S.à r.l. ....	107317
Le Gaselle S.A. ....	107328	The Butler SA .....	107327
LM & Co S.A. ....	107322	Thiercompany S.A. ....	107322
Margit International S.A. ....	107319	Tracol Construction S.A. ....	107323
Medstead Luxco S.à.r.l. ....	107323	Zania S.A. ....	107327
Mirabeau Lux Investments S.A. ....	107326		

**Nabors International Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.885.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NABORS GLOBAL HOLDINGS S.a r.l., a private limited liability company (S.à r.l.) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 147.482,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on October 16, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

*I. Statement.*

1) The appearing entity is the sole shareholder of Nabors International Holdings Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Bermudian Registrar of Companies under number 31767 (the "Company").

2) The Company's share capital is set at twenty-seven thousand one U.S. Dollars (USD \$27,001.-) represented by twenty-seven thousand one (27,001) shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

3) The Company is in a good legal standing, and has never been bankrupt or affected by a conciliation procedure or the liquidation of its assets, is not in the process of merger or consolidation or to be wound up and dissolved. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register, and no proceedings have been instituted to strike the name and/or the registration of the Company off the Bermudian Registrar of Companies.

*II. Board of directors meeting.*

Pursuant to a decision of the Company's board members as of October 15, 2009, it was resolved, with a view to strengthen the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to establish the central administration and the place of effective management of Nabors International Holdings Ltd. in Luxembourg.

The establishment of the Company's central administration and the place of effective management in a country other than Bermuda, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under Bermudian law.

Although the Company remains incorporated solely in Bermuda, because of the transfer of the central administration and the place of effective management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and only because of this, the Company shall be subject to both Bermudian and Luxembourg company laws (as provided for in Article 159 of the Luxembourg Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time).

*III. Resolutions of the Company's sole shareholder.*

The sole shareholder of the Company adopts the following resolutions:

1) The sole shareholder supports as far as is necessary the decision of the Company's board of directors held on October 15, 2009, and therefore acknowledge to establish the central administration and the place of effective management of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder acknowledges to fix the central administration and the place of effective management at the following address:

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) For Luxembourg law purposes and the best functioning of the place of business, the sole shareholder adopts the following revised and restated Company's bye-laws, in a manner consistent with both Bermudian and Luxembourg company laws, which will henceforth read as follows:

PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY  
BYE-LAWS OF NABORS INTERNATIONAL HOLDINGS LTD.

*"Société à responsabilité limitée"*

**Interpretation**

**1. Interpretation.**

1.1 In these Bye-Laws, unless the context otherwise requires:

"Bermuda" means the Islands of Bermuda;

"Board" means the Board of Directors of the Company or the Directors present at a meeting of Directors at which there is a quorum;

"the Companies Acts" means every Bermuda statute from time to time in force concerning companies insofar as the same applies to the Company;

"Company" means the company incorporated in Bermuda under the name of Nabors International Holdings Ltd. on 26 February 2002;

"Director" means such person or persons as shall be appointed to the Board from time to time pursuant to these Bye-Laws;

"Indemnified Person" means any Director, Officer, member of a committee duly constituted under these Bye-Laws and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company, and his heirs, executors and administrators;

"Luxembourg" means the Grand Duchy of Luxembourg;

"Luxembourg Law" means the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

"Officer" means a person appointed by the Board pursuant to these Bye-Laws and shall not include an auditor of the Company;

"paid up" means paid up or credited as paid up;

"Place of Effective Management" means the place as defined in Bye-Law 2;

"Register" means the Register of Shareholders of the Company;

"Registered Office" means the registered office for the time being of the Company;

"Resolution" means a resolution of the Shareholders passed in general meeting or, where required, of a separate class or separate classes of shareholders pursuant to Bye-Law 8 passed in a separate general meeting or in either case adopted by resolution in writing, in accordance with the provisions of these Bye-Laws;

"Seal" means the common seal of the Company and includes any authorised duplicate thereof;

"Secretary" includes a temporary or assistant or deputy Secretary and any person appointed by the Board to perform any of the duties of the Secretary;

"share" means share in the capital of the Company and includes a fraction of a share;

"Shareholder" means a shareholder or member of the Company provided that for the purposes of Bye-Law 45 it shall also include any holder of notes, debentures or bonds issued by the Company;

"Special Resolution" means Resolution made in accordance with Bye-Laws 48;

"these Bye-Laws" means these Bye-Laws in their present form.

1.2 For the purposes of these Bye-Laws, a corporation which is a shareholder shall be deemed to be present in person at a general meeting if, in accordance with the Companies Acts and the Luxembourg Law, its authorised representative is present.

1.3 Words importing only the singular number include the plural number and vice versa.

1.4 Words importing only the masculine gender include the feminine and neuter genders respectively.

1.5 Words importing persons include companies or associations or bodies of persons, whether corporate or unincorporate.

1.6 A reference to writing shall include typewriting, printing, lithography, photography and electronic record.

1.7 Any words or expressions defined in the Companies Acts or in the Luxembourg Law in force at the date when these Bye-Laws or any part thereof are adopted shall bear the same meaning in these Bye-Laws or such part (as the case may be).

1.8 If, in a given context, the requirements of the Companies Acts and those of the Luxembourg Law are contradictory, the more stringent requirements shall prevail, unless this is contrary to the public order provisions of the Luxembourg Law.

## Registered Office and Place of Effective Management

**2. Registered Office.** The Registered Office shall be at such place in Bermuda as the Shareholders by Resolution shall from time to time appoint and the Place of Effective Management shall be situated in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

## Objects

**3.** The objects for which the Company is formed and incorporated are:

3.1 To acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular, without prejudice to the generality of the foregoing, acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships;

3.2 To participate in, create, develop, manage and control any company or enterprise;

3.3 To invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever;

3.4 To raise money for general working capital purposes by issue of notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity and warrants, whether convertible or not;

3.5 To lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company;

3.6 To enter into any guarantees, contract of indemnity or suretyship and in particular, without prejudice to the generality of the foregoing, to guarantee, support or secure, with or without consideration, whether by mortgaging, pledging, transferring, encumbering or otherwise hypothecating all or some of its assets of the Company or otherwise in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company;

3.7 To employ any technique and utilize any instrument relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;

3.8 To engage in any other activities in particular, without prejudice to the generality of the foregoing, to carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly are related to, in furtherance of, and consistent with the foregoing objects.

## Duration

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Name and Legal Form

**5. Name and Legal Form.** The Company shall have the name of "Nabors International Holdings Ltd.".

The Company shall have the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée").

## Shareholder(s)

**6. Shareholder(s).** The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

## Shares and Share Rights

### 7. Share Rights.

7.1 Subject to any special rights conferred on the holders of any share or class of shares, any share in the Company may be issued with or have attached thereto such preferred, deferred, qualified or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, return of capital or otherwise, as the Company may by Special Resolution determine or, if there has not been any such determination or so far as the same shall not make specific provision, as the Board may determine.

7.2 The Board may authorise the purchase by the Company of its own shares upon such terms as the Board may in its discretion determine, provided always that such purchase is authorised by the Shareholders and is effected in accordance with the provisions of the Companies Acts and the Luxembourg Law.

7.3 The Shareholders may authorise the acquisition by the Company of its own shares, to be held as treasury shares, upon such terms as the Board may in its discretion determine, provided always that such acquisition is effected in accordance with the provisions of the Companies Acts and the Luxembourg Laws. The Company shall be entered in the Register as a Shareholder in respect of the shares held by the Company as treasury shares and shall be a Shareholder of the Company but subject always to the provisions of the Companies Acts and the Luxembourg Law and for the avoidance

of doubt the Company shall not exercise any rights and shall not enjoy or participate in any of the rights attaching to those shares save as expressly provided for in the Companies Act and the Luxembourg Law.

#### **8. Modification of Rights.**

8.1 Subject to the Companies Acts and the Luxembourg Law, all or any of the special rights for the time being attached to any class of shares for the time being issued may from time to time (whether or not the Company is being wound up) be altered or abrogated by a Resolution of the Shareholders together with the consent in writing of the majority of the holders of not less than seventy five percent (75%) of the shares of that class or with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of such shares voting in person or by proxy. To any such separate general meeting, all the provisions of these Bye-Laws as to general meetings of the Company shall mutatis mutandis apply, but so that the necessary quorum shall be one or more persons holding or representing by proxy any of the shares of the relevant class, that every holder of shares of the relevant class shall be entitled on a poll to one vote for every such share held by him and that any holder of shares of the relevant class present in person or by proxy may demand a poll.

8.2 The special rights conferred upon the holders of any shares or class of shares shall not, unless otherwise expressly provided in the rights attaching to or the terms of issue of such shares, be deemed to be altered by the creation or issue of further shares ranking pari passu therewith.

#### **9. Shares.**

9.1 Subject to the provisions of these Bye-Laws, any shares of the Company held by the Company as treasury shares shall be at the disposal of the Board, which may hold all or any of the shares, dispose of or transfer all or any of the shares for cash or other consideration in accordance with Bye-Laws 13, or cancel all or any of the shares.

9.2 The Board may in connection with the issue of any shares exercise all powers of paying commission and brokerage conferred or permitted by law.

9.3 Except as ordered by a court of competent jurisdiction or as required by law, no person shall be recognised by the Company as holding any share upon trust and the Company shall not be bound by or required in any way to recognise (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any share or in any fractional part of a share or (except only as otherwise provided in these Bye-Laws or by law) any other right in respect of any share except an absolute right to the entirety thereof in the registered holder.

#### **10. Certificates.**

10.1 The preparation, issue and delivery of certificates shall be governed by the Companies Acts and Luxembourg Law. In the case of a share held jointly by several persons, delivery of a certificate to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all.

10.2 If a share certificate is defaced, lost or destroyed, it may be replaced without fee but on such terms (if any) as to evidence and indemnity and to payment of the costs and out of pocket expenses of the Company in investigating such evidence and preparing such indemnity as the Board may think fit and, in case of defacement, on delivery of the old certificate to the Company.

10.3 All certificates for share or loan capital or other securities of the Company (other than letters of allotment, scrip certificates and other like documents) shall, except to the extent that the terms and conditions for the time being relating thereto otherwise provide, be issued under the Seal or signed by a Director, the Secretary or any person authorised by the Board for that purpose. The Board may by resolution determine, either generally or in any particular case, that any signatures on any such certificates need not be autographic but may be affixed to such certificates by some mechanical means or may be printed thereon or that such certificates need not be signed by any persons.

### **Register of Shareholders**

**11. Register of Shareholders.** The Board shall establish and maintain the Register at the Registered Office and the Place of Effective Management in the manner prescribed by the Companies Acts and the Luxembourg Law. Unless the Board otherwise determines, the Register shall be open to inspection in the manner prescribed by the Companies Acts and the Luxembourg Law between 10.00 a.m. and 12.00 noon on every working day. Unless the Board so determines, no Shareholder or intending Shareholder shall be entitled to have entered in the Register any indication of any trust or any equitable, contingent, future or partial interest in any share or any fractional part of a share and if any such entry exists or is permitted by the Board it shall not be deemed to abrogate any of the provisions of Bye-Law 9.3.

### **Register of Directors and Officers**

**12. Register of Directors and Officers.** The Secretary shall establish and maintain a register of the Directors and Officers of the Company as required by the Companies Acts and the Luxembourg Law. The register of Directors and Officers shall be open to inspection in the manner prescribed by the Companies Acts and the Luxembourg Law between 10.00 a.m. and 12.00 noon on every working day.

## Transfer of Shares

### 13. Transfer of Shares.

13.1 Subject to the Companies Acts, the Luxembourg Law and to such of the restrictions contained in these Bye-Laws as may be applicable, any Shareholder may transfer all or any of his shares by an instrument of transfer which must be in a notarial deed or a deed under private seal.

13.2 The sole Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-Shareholders only with the consent of the general meeting of Shareholders representing at least seventy-five (75) percent of the Company's issued and fully paid-up share capital, in accordance with the relevant provision of the Luxembourg Law.

13.3 The instrument of transfer of a share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferee. The transferor shall be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the Register in respect thereof. All instruments of transfer when registered may be retained by the Company. The Board may decline to register any transfer unless:

13.3.1 the instrument of transfer is duly stamped (if required by law) and lodged with the Company, accompanied by the certificate for the shares to which it relates as the case may be, and such other evidence as the Board may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer,

13.3.2 the instrument of transfer is in respect of only one class of share, and

13.3.3 where applicable, the permission of the Bermuda Monetary Authority with respect thereto has been obtained.

13.4 Subject to any directions of the Board from time to time in force, the Secretary may exercise the powers and discretions of the Board under this Bye-Law, provided that the Secretary is specifically authorised by the Board.

13.5 If the Board declines to register a transfer it shall, within three (3) months after the date on which the instrument of transfer was lodged, send to the transferee notice of such refusal.

13.6 No fee shall be charged by the Company for registering any transfer, probate, letters of administration, certificate of death or marriage, power of attorney, stop notice, order of court or other instrument relating to or affecting the title to any share, or otherwise making an entry in the Register relating to any share.

## Share Capital

14. The fully paid-up and issued share capital is set at twenty-seven thousand one U.S. Dollars (USD 27,001.-) represented by twenty-seven thousand one (27,001) shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

### 15. Increase of Capital.

15.1 The Company may from time to time increase its capital by such sum to be divided into shares of such par value as the Company by Special Resolution shall prescribe.

15.2 The Company may, by the Resolution increasing the capital, direct that the new shares or any of them shall be offered in the first instance either at par or at a premium (subject to the provisions of the Companies Acts and the Luxembourg Law) to all the holders for the time being of shares of any class or classes in proportion to the number of such shares held by them respectively or make any other provision as to the issue of the new shares.

15.3 The new shares shall be subject to all the provisions of these Bye-Laws with reference transfer, transmission and otherwise.

### 16. Alteration of Capital.

16.1 The Company may from time to time by Special Resolution:

16.1.1 divide its shares into several classes and attach thereto respectively any preferential, deferred, qualified or special rights, privileges or conditions;

16.1.2 consolidate and divide all or any of its share capital into shares of larger par value than its existing shares;

16.1.3 subject to the provisions of the Luxembourg Law, sub-divide its shares or any of them into shares of smaller par value than is fixed by its memorandum, so, however, that in the sub-division the proportion between the amount paid and the amount, if any, unpaid on each reduced share shall be the same as it was in the case of the share from which the reduced share is derived;

16.1.4 cancel shares which, at the date of the passing of the Resolution in that behalf, have not been taken or agreed to be taken by any person, and diminish the amount of its share capital by the amount of the shares so cancelled; and

16.1.5 change the currency denomination of its share capital.

### 17. Reduction of Capital.

17.1 Subject to the Companies Acts and the Luxembourg Law, its memorandum and any confirmation or consent required by law or these Bye-Laws, the Company may from time to time by Special Resolution authorise the reduction of its issued share capital or any share premium account in any manner.

17.2 In relation to any such reduction, the Company may by Special Resolution determine the terms upon which such reduction is to be effected including, in the case of a reduction of part only of a class of shares, those shares to be affected.

### **General Meetings and Resolutions in Writing**

#### **18. General Meetings and Resolutions in Writing.**

18.1 The Board shall convene and the Company shall hold general meetings as Annual General Meetings in accordance with the requirements of the Companies Acts and the Luxembourg Law at such times and places as the Board shall appoint. The Board may, whenever it thinks fit, and shall, when required by the Companies Acts and the Luxembourg Law, convene general meetings other than Annual General Meetings which shall be called Special General Meetings.

18.2 All General meetings shall be held in Luxembourg.

18.3 Except in the case of the removal of auditors, anything which may be done by resolution of the Shareholders in general meeting or by resolution of any class of Shareholders in a separate general meeting may be done by resolution in writing, signed by the Shareholders (or the holders of such class of shares), provided that the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, who at the date of the notice of the resolution in writing represent the majority of votes that would be required if the resolution had been voted on at a meeting of the Shareholders. Such resolution in writing may be signed by the Shareholder or its proxy, or in the case of a Shareholder that is a corporation (whether or not a company within the meaning of the Companies Acts and the Luxembourg Law) by its representative on behalf of such Shareholder, in as many counterparts as may be necessary.

18.4 Notice of any resolution in writing to be made under this Bye-Law shall be given to all the Shareholders who would be entitled to attend a meeting and vote on the resolution. The requirement to give notice of any resolution in writing to be made under this Bye-Law to such Shareholders shall be satisfied by giving to those Shareholders a copy of that resolution in writing in the same manner as that required for a notice of a general meeting of the Company at which the resolution could have been considered, except that the length of the period of notice shall not apply. The date of the notice shall be set out in the copy of the resolution in writing.

18.5 For the purposes of this Bye-Law, the date of the resolution in writing is the date when the resolution in writing is signed by, or on behalf of, the Shareholder who establishes the majority of votes required for the passing of the resolution in writing and any reference in any enactment to the date of passing of a resolution is, in relation to a resolution in writing made in accordance with this Bye-Law, a reference to such date.

18.6 A resolution in writing made in accordance with this Bye-Law is as valid as if it had been passed by the Company in general meeting or, if applicable, by a meeting of the relevant class of Shareholders of the Company, as the case may be. A resolution in writing made in accordance with this Bye-Law shall constitute minutes for the purposes of the Companies Acts, the Luxembourg Law and these Bye-Laws.

#### **19. Notice of General Meetings.**

19.1 An Annual General Meeting shall be called by not less than five (5) days notice in writing and a Special General Meeting shall be called by not less than five (5) days notice in writing. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the place, day and time of the meeting, the agenda and, the nature of the business to be considered. Notice of every general meeting shall be given in any manner permitted by these Bye-Laws to all Shareholders other than such as, under the provisions of these Bye-Laws or the terms of issue of the shares they hold, are not entitled to receive such notice from the Company and every Director who or which has delivered a written notice upon the Registered Office and the Place of Effective Management requiring that such notice be sent to him or it. Notwithstanding that a meeting of the Company is called by shorter notice than that specified in this Bye-Law, it shall be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the Shareholders entitled to attend and vote thereat at that meeting.

19.2 The accidental omission to give notice of a meeting or (in cases where instruments of proxy are sent out with the notice) the accidental omission to send such instrument of proxy to, or the non-receipt of notice of a meeting or such instrument of proxy by, any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

19.3 The Board may cancel or postpone a meeting of the Shareholders after it has been convened and notice of such cancellation or postponement shall be served in accordance with these Bye-Laws upon all Shareholders entitled to notice of the meeting so cancelled or postponed setting out, where the meeting is postponed to a specific date, notice of the new meeting in accordance with this Bye-Law.

#### **20. Proceedings at General Meetings.**

20.1 In accordance with the Companies Acts and Luxembourg Law, a general meeting may be held with only one individual present provided that the requirement for a quorum is satisfied. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present when the meeting proceeds to business, but the absence of a quorum shall not preclude the appointment, choice or election of a chairman, which shall not be treated as part of the business of the meeting. Save as otherwise provided by these Bye-Laws, at least one Shareholder present in person or by proxy and entitled to vote shall be a quorum for all purposes.

20.2 All general meetings shall be held in Luxembourg. Any general meeting of the Company at which Special Resolutions are to be proposed, other than an annual general meeting, shall be called an extraordinary general meeting. Any

general meeting at which no Special Resolutions are to be proposed, which is not an annual general meeting, shall be called an ordinary general meeting. The Board may convene an extraordinary or ordinary general meeting whenever it thinks fit.

20.3 No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present. For all purposes of these Bye-Laws apart from when the Company has only one member:

20.3.1 an ordinary general meeting of the company or of the holders of any class of its shares shall be valid and effective for all purposes if (i) one person being a duly authorised representative or proxy of two or more members representing together more than fifty (50) percent of the issued share capital of the company, each of which is a member entitled to vote upon the business to be transacted, is present, or (ii) if two members representing together more than fifty (50) percent of the issued share capital of the Company are present in person;

20.3.2 an extraordinary general meeting of the Company or of the holders of any class of its shares shall be valid and effective for all purposes if a majority in number of members representing together seventy-five (75) percent or more of the issued share capital of the company is present in person or by proxy.

20.4 If within five (5) minutes (or such longer time as the chairman of the meeting may determine to wait) after the time appointed for the meeting, a quorum is not present, the meeting, if convened on the requisition of Shareholders, shall be dissolved. In any other case, it shall stand adjourned to such other day and such other time and place as the chairman of the meeting may determine and at such adjourned meeting one Shareholder present in person or by proxy and entitled to vote shall be a quorum. The Company shall give not less than five (5) days notice of any meeting adjourned through want of a quorum and such notice shall state that the one Shareholder present in person or by proxy (whatever the number of shares held by them) and entitled to vote shall be a quorum.

20.5 Each Director shall be entitled to attend and speak at any general meeting of the Company.

20.6 The Board may choose one of their number to preside as chairman at every general meeting. If there is no such chairman, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the meeting, or is not willing to act as chairman, the Directors present shall choose one of their number to act or if only one Director is present he shall preside as chairman if willing to act. If no Director is present, or if each of the Directors present declines to take the chair, the persons present and entitled to vote on a poll shall elect one of their number to be chairman.

20.7 The chairman of the meeting may, with the consent by resolution of any meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting), adjourn the meeting from time to time and from place to place but no business shall be transacted at any adjourned meeting except business which might lawfully have been transacted at the meeting from which the adjournment took place. When a meeting is adjourned for three (3) months or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Save as expressly provided by these Bye-Laws, it shall not be necessary to give any notice of an adjournment or of the business to be transacted at an adjourned meeting.

20.8 If required by the Luxembourg Law, extraordinary general meetings shall be held before a notary public and the minutes shall be executed in notarial deed. The notary public shall be present for the entire duration of the extraordinary general meeting, if required and, together with the Shareholders, or their proxies, shall sign the minutes of such meeting.

## **21. Voting.**

21.1 Save where a greater majority is required by the Companies Acts and the Luxembourg Law or these Bye-Laws, any question proposed for consideration at any general meeting shall be decided on by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital of the Company. Special Resolution(s) shall be approved by a majority of Shareholders representing at least seventy-five (75) percent of the issued and fully paid up share capital of the Company unless a higher majority is required by the Companies Acts and the Luxembourg Law.

21.2 At any general meeting, a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands or by a count of votes received in the form of electronic records, unless (before or on the declaration of the result of the show of hands or count of votes received as electronic records or on the withdrawal of any other demand for a poll) a poll is demanded by:

21.2.1 the chairman of the meeting; or

21.2.2 at least three (3) Shareholders present in person or represented by proxy; or

21.2.3 any Shareholder or Shareholders present in person or represented by proxy and holding between them not less than one tenth (1/10) of the total voting rights of all the Shareholders having the right to vote at such meeting; or

21.2.4 a Shareholder or Shareholders present in person or represented by proxy holding shares conferring the right to vote at such meeting, being shares on which an aggregate sum has been paid up equal to not less than one tenth (1/10) of the total sum paid up on all such shares conferring such right.

The demand for a poll may be withdrawn by the person or any of the persons making it at any time prior to the declaration of the result. Unless a poll is so demanded and the demand is not withdrawn, a declaration by the chairman that a resolution has, on a show of hands or count of votes received as electronic records, been carried or carried unanimously or by a particular majority or not carried by a particular majority or lost shall be final and conclusive, and

an entry to that effect in the minute book of the Company shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of votes recorded for or against such resolution.

21.3 If a poll is duly demanded, the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll is demanded.

21.4 A poll demanded on the election of a chairman, or on a question of adjournment, shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken in such manner and either forthwith or at such time (being not later than three (3) months after the date of the demand) and place as the chairman shall direct. It shall not be necessary (unless the chairman otherwise directs) for notice to be given of a poll.

21.5 The demand for a poll shall not prevent the continuance of a meeting for the transaction of any business other than the question on which the poll has been demanded and it may be withdrawn at any time before the close of the meeting or the taking of the poll, whichever is the earlier.

21.6 On a poll, votes may be cast either personally or by proxy.

21.7 A person entitled to more than one vote on a poll need not use all his votes or cast all the votes he uses in the same way.

21.8 In the case of an equality of votes at a general meeting, whether on a show of hands or count of votes received as electronic records or on a poll, the chairman of such meeting shall not be entitled to a second or casting vote and the resolution shall fail.

21.9 In the case of joint holders of a share, the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders, and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the Register in respect of the joint holding.

21.10 A Shareholder who is a patient for any purpose of any statute or applicable law relating to mental health or in respect of whom an order has been made by any Court having jurisdiction for the protection or management of the affairs of persons incapable of managing their own affairs may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his receiver, committee, curator bonis or other person in the nature of a receiver, committee or curator bonis appointed by such Court and such receiver, committee, curator bonis or other person may vote on a poll by proxy, and may otherwise act and be treated as such Shareholder for the purpose of general meetings.

21.11 If:

21.11.1 any objection shall be raised to the qualification of any voter; or,

21.11.2 any votes have been counted which ought not to have been counted or which might have been rejected; or,

21.11.3 any votes are not counted which ought to have been counted,

the objection or error shall not vitiate the decision of the meeting or adjourned meeting on any resolution unless the same is raised or pointed out at the meeting or, as the case may be, the adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered or at which the error occurs. Any objection or error shall be referred to the chairman of the meeting and shall only vitiate the decision of the meeting on any resolution if the chairman decides that the same may have affected the decision of the meeting. The decision of the chairman on such matters shall be final and conclusive.

## **22. Proxies and Corporate Representatives.**

22.1 The instrument appointing a proxy or corporate representative shall be in writing executed by the appointor or his attorney authorised by him in writing or, if the appointor is a corporation, either under its seal or executed by an officer, attorney or other person authorised to sign the same.

22.2 Any Shareholder may appoint a proxy or (if a corporation) representative for a specific general meeting, and adjournments thereof, or may appoint a standing proxy for determined matters or (if a corporation) representative, by serving on the Company at the Registered Office and the Place of Effective Management, or at such place or places as the Board may otherwise specify for the purpose, a proxy or (if a corporation) an authorisation. Any standing proxy or authorisation shall be valid for all general meetings and adjournments thereof or resolutions in writing, as the case may be, until notice of revocation is received at the Registered Office and the Place of Effective Management or at such place or places as the Board may otherwise specify for the purpose. Where a standing proxy or authorisation exists, its operation shall be deemed to have been suspended at any general meeting or adjournment thereof at which the Shareholder is present or in respect to which the Shareholder has specially appointed a proxy or representative. The Board may from time to time require such evidence as it shall deem necessary as to the due execution and continuing validity of any standing proxy or authorisation and the operation of any such standing proxy or authorisation shall be deemed to be suspended until such time as the Board determines that it has received the requested evidence or other evidence satisfactory to it.

22.3 Subject to Bye-Law 22.2, the instrument appointing a proxy or corporate representative together with such other evidence as to its due execution as the Board may from time to time require, shall be delivered at the Registered Office and the Place of Effective Management (or at such place as may be specified in the notice convening the meeting or in any notice of any adjournment or, in either case or the case of a resolution in writing, in any document sent therewith) prior to the holding of the relevant meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or, in the case of a poll taken subsequently to the date of a meeting or adjourned meeting, before the time appointed

for the taking of the poll, or, in the case of a resolution in writing, prior to the effective date of the resolution in writing and in default the instrument of proxy or authorisation shall not be treated as valid.

22.4 Instruments of proxy or authorisation shall be in any common form or in such other form as the Board may approve and the Board may, if it thinks fit, send out with the notice of any meeting or any resolution in writing forms of instruments of proxy or authorisation for use at that meeting or in connection with that resolution in writing. The instrument of proxy shall be deemed to confer authority to demand or join in demanding a poll, to speak at the meeting and to vote on any amendment of a resolution in writing or amendment of a resolution put to the meeting for which it is given as the proxy thinks fit. The instrument of proxy or authorisation shall, unless the contrary is stated therein, be valid as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

22.5 A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy or authorisation shall be valid notwithstanding the previous death or unsoundness of mind of the principal, or revocation of the instrument of proxy or of the corporate authority, provided that no intimation in writing of such death, unsoundness of mind or revocation shall have been received by the Company at the Registered Office and the Place of Effective Management (or such other place as may be specified for the delivery of instruments of proxy or authorisation in the notice convening the meeting or other documents sent therewith) at least one hour before the commencement of the meeting or adjourned meeting, or the taking of the poll, or the day before the effective date of any resolution in writing at which the instrument of proxy or authorisation is used.

22.6 Subject to the Companies Acts and the Luxembourg Law, the Board may at its discretion waive any of the provisions of these Bye-Laws related to proxies or authorisations and, in particular, may accept such verbal or other assurances as it thinks fit as to the right of any person to attend, speak and vote on behalf of any Shareholder at general meetings or to sign resolutions in writing.

### **Board of Directors**

#### **23. Appointment and Removal of Directors.**

23.1 The number of Directors shall be not less than two (2) and not more than six (6) or such numbers in excess thereof as the Company by Resolution may from time to time determine. The members of the Board shall be split into two categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors". Subject to the Companies Acts, the Luxembourg Law and these Bye-Laws, the Directors shall be elected or appointed by the Company by Resolution and shall serve for such term as the Company by Resolution may determine, or in the absence of such determination until a general meeting of Shareholders decides to remove the Director(s) or acknowledges a resignation of the Director (s). All Directors, upon election or appointment (except upon re-election at an Annual General Meeting), must provide written acceptance of their appointment, in such form as the Board may think fit, by notice in writing to the Registered Office and the Place of Effective Management within thirty (30) days of their appointment.

23.2 The Company may by Resolution increase the maximum number of Directors. Any one or more vacancies in the Board not filled by the Shareholders at any general meeting of the Shareholders shall be deemed casual vacancies for the purposes of these Bye-Laws.

23.3 The Company may in a Special General Meeting called for that purpose remove a Director, provided notice of any such meeting shall be served upon the Director concerned not less than fourteen (14) days before the meeting and he shall be entitled to be heard at that meeting. Any vacancy created by the removal of a Director at a Special General Meeting may be filled at the meeting by the election of another Director in his place. The Director concerned may waive the notice formalities and his/her right to be heard at the meeting.

**24. Resignation and Disqualification of Directors.** The office of a Director shall be vacated upon the happening of any of the following events:

24.1 if he resigns his office by notice in writing delivered to the Registered Office and the Place of Effective Management or tendered at a meeting of the Board;

24.2 if he becomes of unsound mind or a patient for any purpose of any statute or applicable law relating to mental health and the Board resolves that his office is vacated;

24.3 if he becomes bankrupt under the laws of any country or compounds with his creditors;

24.4 if he is prohibited by law from being a Director;

24.5 if he ceases to be a Director by virtue of the Companies Acts or the Luxembourg Law or is removed from office pursuant to these Bye-Laws.

#### **25. Alternate Directors.**

25.1 An Alternate Director shall be considered under Luxembourg Law as a person having received a special proxy from a Director pursuant to these Bye-Laws in order to act on his behalf where the Director is unable to attend.

25.2 A Director may appoint and remove his own Alternate Director. Any appointment or removal of an Alternate Director by a Director shall be effected by delivery of a written notice of appointment or removal to the Secretary at the Registered Office and the Place of effective Management, signed by such Director, and such notice shall be effective immediately upon receipt or on any later date specified in that notice. Any Alternate Director may be removed by the Director who appointed him/her at any time at his discretion. An Alternate Director shall be entitled to receive notices of all meetings of Directors, to attend, be counted in the quorum and vote at any such meeting at which any Director to

whom he is alternate is not personally present, and generally to perform all the functions of any Director to whom he is alternate in his absence.

25.3 Every person acting as an Alternate Director shall (except as regards powers to appoint an alternate and remuneration) be subject in all respects to the provisions of these Bye-Laws relating to Directors and shall alone be responsible to the Company for his acts and defaults and shall not be deemed to be the agent of or for any Director for whom he is alternate. An Alternate Director may be paid expenses and shall be entitled to be indemnified by the Company to the same extent *mutatis mutandis* as if he were a Director. Every person acting as an Alternate Director shall have one vote for each Director for whom he acts as alternate (in addition to his own vote if he is also a Director). The signature of an Alternate Director to any resolution in writing of the Board or a committee of the Board shall, unless the terms of his appointment provides to the contrary, be as effective as the signature of the Director or Directors to whom he is alternate.

**26. Directors' Fees and Additional Remuneration and Expenses.** The amount, if any, of Directors' fees shall from time to time be determined by the Company by Resolution. Unless otherwise determined to the contrary, such fees shall be deemed to accrue from day to day. Each Director may be paid his reasonable travel, hotel and incidental expenses in attending and returning from meetings of the Board or committees constituted pursuant to these Bye-Laws or general meetings and shall be paid all expenses properly and reasonably incurred by him in the conduct of the Company's business or in the discharge of his duties as a Director. Any Director who, by request, goes or resides abroad for any purposes of the Company or who performs services which in the opinion of the Board go beyond the ordinary duties of a Director may be paid such extra remuneration (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) as the Board may determine, and such extra remuneration shall be in addition to any remuneration provided for by or pursuant to any other Bye-Law.

#### **27. Directors' Interests.**

27.1 A Director may hold any other office or place of profit with the Company (except that of auditor) in conjunction with his office of Director for such period and upon such terms as the Board may determine, and may be paid such extra remuneration therefor (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) as the Board may determine, and such extra remuneration shall be in addition to any remuneration provided for by or pursuant to any other Bye-Law.

27.2 A Director may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company (otherwise than as auditor) and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director.

27.3 Subject to the provisions of the Companies Acts and the Luxembourg Law, a Director may notwithstanding his office be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested; and be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is interested. The Board may also cause the voting power conferred by the shares in any other company held or owned by the Company to be exercised in such manner in all respects as it thinks fit, including the exercise thereof in favour of any resolution appointing the Directors or any of them to be directors or officers of such other company, or voting or providing for the payment of remuneration to the directors or officers of such other company.

27.4 So long as, where it is necessary, he declares the nature of his interest at the first opportunity at a meeting of the Board or by writing to the Directors as required by the Companies Acts and the Luxembourg Law, a Director shall not by reason of his office be accountable to the Company for any benefit which he derives from any office or employment to which these Bye-Laws allow him to be appointed or from any transaction or arrangement in which these Bye-Laws allow him to be interested, and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any interest or benefit.

27.5 Subject to the Companies Acts, the Luxembourg Law and any further disclosure required thereby, a general notice to the Directors by a Director or Officer declaring that he is a director or officer or has an interest in a person and is to be regarded as interested in any transaction or arrangement made with that person, shall be a sufficient declaration of interest in relation to any transaction or arrangement so made.

27.6 Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of the Shareholders.

### **Powers and Duties of the Board**

#### **28. Powers and Duties of the Board.**

28.1 Subject to the provisions of the Companies Acts, the Luxembourg Law and these Bye-Laws and to any directions given by the Company by Resolution, the Board shall manage the business of the Company and may pay all expenses incurred in promoting and incorporating the Company and may exercise all the powers of the Company. No alteration of these Bye-Laws and no such direction shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that alteration had not been made or that direction had not been given. The powers given by this Bye-Law shall not be limited by any special power given to the Board by these Bye-Laws and a meeting of the Board at which a quorum is present

shall be competent to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board.

28.2 The Board may exercise all the powers of the Company except those powers that are required by the Companies Acts, the Luxembourg Law or these Bye-Laws to be exercised by the Shareholders.

28.3 All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments, whether negotiable or transferable or not, and all receipts for money paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, in such manner as the Board shall from time to time by resolution determine.

28.4 The Board on behalf of the Company may provide benefits, whether by the payment of gratuities or pensions or otherwise, for any person including any Director or former Director who has held any executive office or employment with the Company or with any body corporate which is or has been a subsidiary or affiliate of the Company or a predecessor in the business of the Company or of any such subsidiary or affiliate, and to any member of his family or any person who is or was dependent on him, and may contribute to any fund and pay premiums for the purchase or provision of any such gratuity, pension or other benefit, or for the insurance of any such person.

28.5 The Board may from time to time appoint one or more of its body to be a managing director, joint managing director or an assistant managing director or to hold any other employment or executive office with the Company for such period and upon such terms as the Board may determine and may revoke or terminate any such appointments. Any such revocation or termination as aforesaid shall be without prejudice to any claim for damages that such Director may have against the Company or the Company may have against such Director for any breach of any contract of service between him and the Company which may be involved in such revocation or termination. Any person so appointed shall receive such remuneration (if any) (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) as the Board may determine, and either in addition to or in lieu of his remuneration as a Director.

### **29. Delegation of the Board's Powers.**

29.1 The Board may by power of attorney appoint any company, firm or person or any fluctuating body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board under these Bye-Laws) and for such period and subject to such conditions as it may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney and of such attorney as the Board may think fit, and may also authorise any such attorney to sub-delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him. Such attorney may, if so authorised by the power of attorney, execute any deed, instrument or other document on behalf of the Company.

29.2 The Board may entrust to and confer upon any Director, Officer or, without prejudice to the provisions of Bye-Law 29.3, other person any of the powers, authorities and discretions exercisable by it upon such terms and conditions with such restrictions as it thinks fit, and either collaterally with, or to the exclusion of, its own powers, authorities and discretions, and may from time to time revoke or vary all or any of such powers, authorities and discretions, but no person dealing in good faith and without notice of such revocation or variation shall be affected thereby.

29.3 The Board may delegate any of its powers, authorities and discretions to committees, consisting of such person or persons (whether a member or members of its body or not) as it thinks fit. Any committee so formed shall, in the exercise of the powers, authorities and discretions so delegated, and in conducting its proceedings conform to any regulations which may be imposed upon it by the Board. If no regulations are imposed by the Board the proceedings of a committee with two (2) or more members shall be, as far as is practicable, governed by the Bye-Laws regulating the proceedings of the Board.

### **30. Proceedings of the Board.**

30.1 The Board may meet for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate its meetings as it thinks fit. Questions arising at any meeting shall be determined by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the motion shall be deemed to have been lost. A Director may, and the Secretary on the requisition of a Director shall, at any time summon a meeting of the Board.

30.2 Notice of a meeting of the Board may be given to a Director by word of mouth, by any other means authorized in writing by the Board or in any manner permitted by these Bye-Laws. A Director may retrospectively waive the requirement for notice of any meeting by consenting in writing to the business conducted at the meeting.

30.3 The quorum necessary for the transaction of the business of the Board, shall be the majority of its members either present or represented. At least one Category A Director and one Category B Director shall be present or represented. Any Director who ceases to be a Director at a meeting of the Board may continue to be present and to act as a Director and be counted in the quorum until the termination of the meeting if no other Director objects and if otherwise a quorum of Directors would not be present.

30.4 Any decisions made by the Board shall require a simple majority including at least the favourable vote of one category A Director and one Category B Director.

30.5 All Board meeting shall be held in Luxembourg.

30.6 All or any members of the Board may participate in a meeting of the Board by means of a telephone or video conference or any communication equipment which allows all persons participating in the meeting to hear each other

provided that such conference is initiated from Luxembourg. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall be entitled to vote or be counted in a quorum accordingly.

30.7 A Director who to his knowledge is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract, transaction or arrangement with the Company and has complied with the provisions of the Companies Acts, the Luxembourg law and these Bye-Laws with regard to disclosure of his interest shall not be entitled to vote in respect of any contract, transaction or arrangement in which he is so interested and if he shall do so, his vote shall not be counted, and he shall not be taken into account in ascertaining whether a quorum is present.

30.8 So long as a quorum of Directors remains in office, the continuing Directors may act notwithstanding any vacancy in the Board but, if no such quorum remains, the continuing Directors or a sole continuing Director may act only for the purpose of calling a general meeting.

30.9 The Board may choose one of their number to preside as chairman at every meeting of the Board. If there is no such chairman, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the meeting, or is not willing to act as chairman, the Directors present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

30.10 The meetings and proceedings of any committee consisting of two (2) or more members shall be governed by the provisions contained in these Bye-Laws for regulating the meetings and proceedings of the Board so far as the same are applicable and are not superseded by any regulations imposed by the Board.

30.11 A resolution in writing signed by all the Directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the Board (or by an Alternate Director, as provided for in these Bye-Laws) or by all the members of a committee for the time being shall be as valid and effectual as a resolution passed at a meeting of the Board or, as the case may be, of such committee duly called and constituted. Such resolution may be contained in one document or in several documents in the like form each signed by all of the Directors or members of the committee concerned.

30.12 A meeting of the Board or a committee appointed by the Board may be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities (including, without limiting the generality of the foregoing, by telephone or by video conferencing) as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously and participation in such a meeting shall constitute presence in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to take place where the largest group of those Directors participating in the meeting is physically assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting then is.

30.13 All acts done by the Board or by any committee or by any person acting as a Director or member of a committee or any person duly authorised by the Board or any committee shall, notwithstanding that it is afterwards discovered that there was some defect in the appointment of any member of the Board or such committee or person acting as aforesaid or that they or any of them were disqualified or had vacated their office, be as valid as if every such person had been duly appointed and was qualified and had continued to be a Director, member of such committee or person so authorised.

## Representation

**31. Representation.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

## Officers

### 32. Officers.

32.1 The Officers of the Company, who may or may not be Directors, may be appointed by the Board at any time. Any person appointed pursuant to this Bye-Law shall hold office for such period and upon such terms as the Board may determine and the Board may revoke or terminate any such appointment. Any such revocation or termination shall be without prejudice to any claim for damages that such Officer may have against the Company or the Company may have against such Officer for any breach of any contract of service between him and the Company which may be involved in such revocation or termination. Save as provided in the Companies Acts or the Luxembourg Law or these Bye-Laws, the powers and duties of the Officers of the Company shall be such (if any) as are determined from time to time by the Board.

32.2 The provisions of these Bye-Laws as to resignation and disqualification of Directors shall mutatis mutandis apply to the resignation and disqualification of Officers.

## Minutes

### 33. Minutes.

33.1 The Board shall cause minutes to be made and books kept for the purpose of recording:

33.1.1 all appointments of Officers made by the Board;

33.1.2 the names of the Directors and other persons (if any) present at each meeting of the Board and of any committee; and

33.1.3 all proceedings at meetings of the Company, of the holders of any class of shares in the Company, of the Board and of committees appointed by the Board or the Shareholders.

33.2 Shareholders shall only be entitled to see the Register of Directors and Officers, the Register, the financial information provided for in Bye-Law 41.3 and the minutes of meetings of the Shareholders of the Company.

### Secretary

#### 34. Secretary.

34.1 The Secretary (including one or more deputy or assistant secretaries) shall be appointed by the Board at such remuneration (if any) and upon such terms as it may think fit and any Secretary so appointed may be removed by the Board. The duties of the Secretary shall be those prescribed by the Companies Acts together with such other duties as shall from time to time be prescribed by the Board.

34.2 A provision of the Companies Acts, the Luxembourg Law or these Bye-Laws requiring or authorising a thing to be done by or to a Director and the Secretary shall not be satisfied by its being done by or to the same person acting both as Director and as, or in the place of, the Secretary.

### The Seal

#### 35. The Seal.

35.1 The Board may authorise the production of a common seal of the Company and one or more duplicate common seals of the Company, which shall consist of a circular device with the name of the Company around the outer margin thereof and the country and year of registration in Bermuda across the centre thereof.

35.2 Any document required to be under seal or executed as a deed on behalf of the Company may be

35.2.1 executed under the Seal in accordance with these Bye-Laws; and

35.2.2 signed or executed by any person authorised by the Board for that purpose, without the use of the Seal.

35.3 The Board shall provide for the custody of every Seal. A Seal shall only be used by authority of the Board or of a committee constituted by the Board. Subject to these Bye-Laws, any instrument to which a Seal is affixed shall be attested by the signature of:

35.3.1 a Director; or

35.3.2 the Secretary; or

35.3.3 any one person authorised by the Board for that purpose.

### Financial Year, Dividends and Other Payments

36. **Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

#### 37. Dividends and Other Payments.

37.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Director the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the general meeting of Shareholders for approval.

37.2 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the Shareholders. The balance is at the disposal of the Shareholders, provided that no dividend or distribution may be made in contravention of Section 54 of the Companies Acts.

37.3 The Board may from time to time declare interim dividends or distributions out of contributed surplus to be paid to the Shareholders according to their rights and interests, as appear to the Board to be justified by the position of the Company under the following conditions:

37.3.1 Interim accounts are established by the Director or the Board;

37.3.2 These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

37.3.3 The decision to pay interim dividends is taken by the Director or the Board;

37.3.4 The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

37.4 The Shareholders, in its discretion, may determine that any dividend shall be paid in cash or shall be satisfied, subject to Bye-Law 39, in paying up in full shares in the Company to be issued to the Shareholders credited as fully paid or partly paid or partly in one way and partly the other. The Shareholders may also pay any cash dividend which is payable on any shares of the Company half yearly or on such other dates, whenever the position of the Company, in the opinion of the Board, justifies such payment.

37.5 The Shareholders may deduct from any dividend, distribution or other monies payable to a Shareholder by the Company on or in respect of any shares all sums of money (if any) presently payable by him to the Company on account of calls or otherwise in respect of shares of the Company.

37.6 No dividend, distribution or other monies payable by the Company on or in respect of any share shall bear interest against the Company.

37.7 Any dividend, distribution or interest, or part thereof payable in cash, or any other sum payable in cash to the holder of shares may be paid by cheque or warrant sent through the post or by courier addressed to the holder at his address in the Register or, in the case of joint holders, addressed to the holder whose name stands first in the Register in respect of the shares at his registered address as appearing in the Register or addressed to such person at such address as the holder or joint holders may in writing direct. Every such cheque or warrant shall, unless the holder or joint holders otherwise direct, be made payable to the order of the holder or, in the case of joint holders, to the order of the holder whose name stands first in the Register in respect of such shares, and shall be sent at his or their risk and payment of the cheque or warrant by the bank on which it is drawn shall constitute a good discharge to the Company. Any one of two (2) or more joint holders may give effectual receipts for any dividends, distributions or other monies payable or property distributable in respect of the shares held by such joint holders.

37.8 Any dividend or distribution out of contributed surplus unclaimed for a period of six (6) years from the date of declaration of such dividend or distribution shall be forfeited and shall revert to the Company and the payment by the Board of any unclaimed dividend, distribution, interest or other sum payable on or in respect of the share into a separate account shall not constitute the Company a trustee in respect thereof.

37.9 The Shareholders may also direct payment or satisfaction of any dividend or distribution out of contributed surplus wholly or in part by the distribution of specific assets, and in particular of paid-up shares or debentures of any other company, and where any difficulty arises in regard to such distribution or dividend, the Shareholders may settle it as they think expedient, and in particular, may authorise any person to sell and transfer any fractions or may ignore fractions altogether, and may fix the value for distribution or dividend purposes of any such specific assets and may determine that cash payments shall be made to any Shareholders upon the footing of the values so fixed in order to secure equality of distribution and may vest any such specific assets in trustees as may seem expedient to the Shareholders, provided that such dividend or distribution may not be satisfied by the distribution of any partly paid shares or debentures of any company without the sanction of a Resolution.

**38. Reserves.** The Shareholders may, before declaring any dividend or distribution out of contributed surplus, set aside such sums as it thinks proper as reserves which shall, at the discretion of the Board, be applicable for any purpose of the Company and pending such application may, also at such discretion, either be employed in the business of the Company or be invested in such investments as the Board may from time to time think fit. The Shareholders may also without placing the same to reserve carry forward any sums which it may think it prudent not to distribute.

### **Capitalisation of Profits**

#### **39. Capitalisation of Profits.**

39.1 The Company by a Special Resolution may from time to time resolve to capitalise all or any part of any amount for the time being standing to the credit of any reserve or fund which is available for distribution or to the credit of any share premium account and accordingly that such amount be set free for distribution amongst the Shareholders or any class of Shareholders who would be entitled thereto if distributed by way of dividend and in the same proportions, on the footing that the same be not paid in cash but be applied either in or towards paying up amounts for the time being unpaid on any shares in the Company held by such Shareholders respectively or in payment up in full of debentures or other obligations of the Company, to be allotted and distributed credited as fully paid amongst such Shareholders, or partly in one way and partly in the other, provided that for the purpose of this Bye-Law, a share premium account may be applied only in paying up of unissued shares to be issued to such Shareholders credited as fully paid.

39.2 Where any difficulty arises in regard to any distribution under this Bye-Law, the Shareholders may settle the same as they think expedient and, in particular, may authorise any person to sell and transfer any fractions or may resolve that the distribution should be as nearly as may be practicable in the correct proportion but not exactly so or may ignore fractions altogether, and may determine that cash payments should be made to any Shareholders in order to adjust the rights of all parties, as may seem expedient. The Shareholders may appoint any person to sign on behalf of the persons entitled to participate in the distribution any contract necessary or desirable for giving effect thereto and such appointment shall be effective and binding upon the Shareholders.

### **Record Dates**

**40. Record Dates.** Notwithstanding any other provisions of these Bye-Laws, the Company may by Resolution or the Board may fix any date as the record date for any dividend, distribution, allotment or issue and for the purpose of identifying the persons entitled to receive notices of any general meeting and to vote at any general meeting. Any such record date may be on or at any time before or after any date on which such dividend, distribution, allotment or issue is declared, paid or made or such notice is dispatched.

## Accounting Records

### 41. Accounting Records.

41.1 The Board shall cause to be kept accounting records sufficient to give a true and fair view of the state of the Company's affairs and to show and explain its transactions, in accordance with the Companies Acts and the Luxembourg Law.

41.2 The records of account shall be kept at the Registered Office and the Place of Effective Management, and shall at all times be open to inspection by the Directors, PROVIDED that if the records of account are kept at some place outside Bermuda, there shall be kept at an office of the Company in Bermuda such records as will enable the Directors to ascertain with reasonable accuracy the financial position of the Company at the end of each three (3) month period. No Shareholder (other than an Officer of the Company) shall have any right to inspect any accounting record or book or document of the Company except as conferred by law or authorised by the Board or by Resolution.

41.3 A copy of every balance sheet and statement of income and expenditure, including every document required by law to be annexed thereto, which is to be laid before the Company in general meeting, together with a copy of the auditors' report, shall be sent to each person entitled thereto in accordance with the requirements of the Companies Acts and the Luxembourg Law.

## Audit

**42. Audit.** Save and to the extent that an audit is waived in the manner permitted by the Companies Acts and the Luxembourg Law, auditors shall be appointed and their duties regulated in accordance with the Companies Acts and the Luxembourg Law, any other applicable law and such requirements not inconsistent with the Companies Acts and the Luxembourg Law as the Board may from time to time determine.

## Service of Notices and Other Documents

### 43. Service of Notices and Other Documents.

43.1 Any notice or other document (including but not limited to a share certificate, any notice of a general meeting of the Company, any instrument of proxy and any document to be sent in accordance with Bye-Law 41.3) may be sent to, served on or delivered to any Shareholder by the Company

43.1.1 personally;

43.1.2 by sending it through the post (by airmail where applicable) in a prepaid letter addressed to such Shareholder at his address as appearing in the Register;

43.1.3 by sending it by courier to or leaving it at the Shareholder's address appearing in the Register;

43.1.4 by, where applicable, by sending it by email or facsimile or other mode of representing or reproducing words in a legible and non-transitory form or by sending an electronic record of it by electronic means, in each case to an address or number supplied by such Shareholder for the purposes of communication in such manner; or

43.1.5 by publication of an electronic record of it on a website and notification of such publication (which shall include the address of the website, the place on the website where the document may be found, and how the document may be accessed on the website) by any of the methods set out in paragraphs 43.1.1, 43.1.2, 43.1.3 or 43.1.4 of this Bye-Law, in accordance with the Companies Acts and the Luxembourg Law.

In the case of joint holders of a share, service or delivery of any notice or other document on or to one of the joint holders shall for all purposes be deemed as sufficient service on or delivery to all the joint holders.

43.2 Any notice or other document shall be deemed to have been served on or delivered to any Shareholder by the Company

43.2.1 if sent by personal delivery, at the time of delivery;

43.2.2 if sent by post, forty-eight (48) hours after it was put in the post;

43.2.3 if sent by courier or facsimile, twenty-four (24) hours after sending;

43.2.4 if sent by email or other mode of representing or reproducing words in a legible and non-transitory form or as an electronic record by electronic means, twelve (12) hours after sending; or

43.2.5 if published as an electronic record on a website, at the time that the notification of such publication shall be deemed to have been delivered to such Shareholder,

and in proving such service or delivery, it shall be sufficient to prove that the notice or document was properly addressed and stamped and put in the post, published on a website in accordance with the Companies Acts, the Luxembourg Law and the provisions of these Bye-Laws, or sent by courier, facsimile, email or as an electronic record by electronic means, as the case may be, in accordance with these Bye-Laws.

Each Shareholder and each person becoming a Shareholder subsequent to the adoption of these Bye-laws, by virtue of its holding or its acquisition and continued holding of a share, as applicable, shall be deemed to have acknowledged and agreed that any notice or other document (excluding a share certificate) may be provided by the Company by way of accessing them on a website instead of being provided by other means.

43.3 Any notice or other document delivered, sent or given to a Shareholder in any manner permitted by these Bye-Laws shall, notwithstanding that such Shareholder is then dead or bankrupt or that any other event has occurred, and whether or not the Company has notice of the death or bankruptcy or other event, be deemed to have been duly served or delivered in respect of any share registered in the name of such Shareholder as sole or joint holder unless his name shall, at the time of the service or delivery of the notice or document, have been removed from the Register as the holder of the share, and such service or delivery shall for all purposes be deemed as sufficient service or delivery of such notice or document on all persons interested (whether jointly with or as claiming through or under him) in the share.

43.4 Save as otherwise provided, the provisions of these Bye-Laws as to service of notices and other documents on Shareholders shall mutatis mutandis apply to service or delivery of notices and other documents to the Company or any Director, Alternate Director pursuant to these Bye-Laws.

### **Winding Up**

**44. Winding Up.** If the Company shall be wound up, the liquidator may, with the sanction of a Resolution of the Company and any other sanction required by the Companies Acts and the Luxembourg Law, divide amongst the Shareholders in specie or kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may for such purposes set such values as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the Shareholders or different classes of Shareholders. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trust for the benefit of the contributories as the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no Shareholder shall be compelled to accept any shares or other assets upon which there is any liability.

### **Indemnity**

#### **45. Indemnity.**

45.1 Subject to the proviso below, every Indemnified Person shall be indemnified and held harmless out of the assets of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including but not limited to liabilities under contract, tort and statute or any applicable foreign law or regulation and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him by or by reason of any act done, conceived in or omitted in the conduct of the Company's business or in the discharge of his duties and the indemnity contained in this Bye-Law shall extend to any Indemnified Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been appointed or elected to such office or trust notwithstanding any defect in such appointment or election PROVIDED ALWAYS that the indemnity contained in this Bye-Law shall not extend to any matter which would render it void pursuant to the Companies Acts and the Luxembourg Law.

45.2 No Indemnified Person shall be liable to the Company for the acts, defaults or omissions of any other Indemnified Person.

45.3 Every Indemnified Person shall be indemnified out of the assets of the Company against all liabilities incurred by him by or by reason of any act done, conceived in or omitted in the conduct of the Company's business or in the discharge of his duties in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgement is given in his favour, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Companies Acts and the Luxembourg Law in which relief from liability is granted to him by the court.

45.4 To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to these Bye-Laws in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the person making such payment or effecting such discharge.

45.5 Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company PROVIDED HOWEVER that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the fraud, the gross negligence or the wilful misconduct of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

45.6 Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to these Bye-Laws shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of fraud or dishonesty is proved against the Indemnified Person.

### **Amalgamation**

**46. Amalgamation.** Any resolution proposed for consideration at any general meeting to approve the amalgamation of the Company with any other company, wherever incorporated, shall require the approval of the Shareholders by Special Resolution and a poll may be demanded in respect of such resolution in accordance with the provisions of Bye-Law 21.2.

### **Continuation**

**47. Continuation.** Subject to the Companies Acts and the Luxembourg Law, the unanimity of the Shareholders may approve the discontinuation of the Company in and the continuation of the Company in a jurisdiction outside Bermuda

or Luxembourg. The Shareholders, having resolved to approve the discontinuation of the Company, may further resolve not to proceed with any application to discontinue the Company in Bermuda or may vary such application as it sees fit.

### Alteration of Bye-Laws

**48. Alteration of Bye-Laws.** These Bye-Laws may be amended from time to time by resolution of the majority of Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the company's issued and fully paid-up share capital.

### Default Rules

**49. Default Rules.** These Bye-Laws are subject, by default, to the provisions of the Luxembourg Law.

#### IV. Directors.

The following persons are acknowledged as being the Directors of the Company:

##### Category A Directors:

- Bill Boeckman, born in Dallas, Texas, the United States of America on July 28<sup>th</sup>, 1965, with professional address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Sebastian Pauchot, born in Paris, France, on March 1<sup>st</sup>, 1976, with address at 78, bd de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Christelle Ferry, born in Metz, France, on October 10<sup>th</sup>, 1970, with address at 8, Um Charly, L-1670 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### Category B Managers:

- Andras Kruppa, born in Moscow, Russia, on December 27, 1975, with professional address at Akácos utca 12, Csomád, H-2161 Hungary; and
- Mark Andrews, born in Port Perry, Ontario, Canada on March 5, 1973, with professional address at 8, Par-la-ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda.

#### V. Documentation.

*The following documents are submitted to the notary:*

- a) A copy of the current bye-laws of the Company;
- b) A copy of minutes of the meeting of the Board of directors of the Company held in Bermuda on October 15, 2009;
- c) A certificate of good standing concerning the Company issued by Registration of the Registrar of Companies of the Islands of Bermuda on October 13<sup>th</sup>, 2009;
- d) A legal opinion issued by a Bermudian lawyer; and
- e) A certified balance sheet of the Company dated October 16, 2009.

All the above-mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### VI. Ratification.

The appearing party requested the notary to act and to authenticate in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made by the here-above Company's sole shareholder as of the date hereof.

Consequently:

The establishment of the central administration and the place of effective management ("principal établissement") of the Company at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is realized with effect on October 19<sup>th</sup>, 2009.

The Company shall henceforth be subject to the status provided in articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10<sup>th</sup>, 1915.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to articles 159§1 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10<sup>th</sup>, 1915.

The Company exists under the form of a société à responsabilité limitée for the purposes of Luxembourg law.

For the Luxembourg and Bermudian laws purposes, the bye-laws of the Company are worded as decided in English and here-above drawn-up.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

NABORS GLOBAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.482,

Ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte comme suit:

*I. Exposé.*

1) La comparante est l'associée unique de la société Nabors International Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 31767 (la "Société").

2) Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille un U.S. Dollars (USD 27.001,-) représenté par vingt-sept mille une (27.001) parts sociales d'une valeur au pair d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

3) La Société est dûment immatriculée auprès du bureau compétent, et n'a jamais été déclarée en faillite ou en procédure de conciliation ou de liquidation de ses avoirs, n'est pas en cours de fusion ou d'absorption par restructuration, liquidée ou dissoute. La Société est en voie d'être dûment immatriculée à la présente date auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et aucune procédure de radiation n'a été engagée à l'encontre du nom et/ou de l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Sociétés des Bermudes.

*II. Réunion du conseil de gérance.*

Aux termes d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 15 octobre 2009, il a été décidé d'établir l'administration centrale et le siège social réel de la Société "Nabors International Holdings Ltd." à Luxembourg, en vue de renforcer la capacité de la Société et mettre en oeuvre de manière efficace ses activités.

L'établissement de l'administration centrale et du siège social réel de la Société dans un pays autre que les Bermudes, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par la loi bermudienne.

Bien que la Société demeure bermudienne du fait qu'elle a été constituée aux Bermudes, la Société sera à la fois régie par la loi bermudienne et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés (tel que prescrit dans les dispositions de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée), en raison du transfert de son administration centrale et de son siège social réel au Grand-Duché de Luxembourg.

*III. Résolutions de l'associée unique de la Société.*

L'associée unique de la Société adopte les résolutions suivantes:

1) L'associée unique de la Société soutient autant qu'il est nécessaire la décision du conseil de gérance de la Société en date du 15 octobre 2009, et en conséquence reconnaît l'établissement de l'administration centrale et du siège social réel de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associée unique de la Société reconnaît l'établissement de l'administration centrale et du siège social réel à l'adresse suivante:

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Pour les besoins de la loi luxembourgeoise et le fonctionnement optimal de l'établissement principal et des affaires de la Société, l'associée unique de la Société adopte le mémorandum et les statuts modifiés et refondus suivants pour la Société, de manière à être à la fois en conformité avec les lois bermudiennes et luxembourgeoises sur les sociétés, en leur donnant la teneur suivante:

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
STATUTS DE NABORS INTERNATIONAL HOLDINGS LTD.

### Interprétation

#### 1. Interprétation.

1.1 Dans ces Statuts, les termes, sous réserve des exigences du contexte:

"Bermudes" désigne les îles des Bermudes;

"Conseil" désigne le conseil de gérance de la Société ou les gérants présents à une réunion des gérants à laquelle un quorum est présent;

"Lois sur les Sociétés" signifie toutes lois des Bermudes sur les sociétés occasionnellement en vigueur dans la mesure où elles sont applicables à la Société;

"Société" désigne la société constituée le 26 février 2002 aux Iles Bermudes sous la dénomination Nabors International Holdings Ltd.;

"Gérant" signifie la personne ou les personnes nommées au conseil de gérance de temps à autre aux termes de ces Statuts;

"Personne Indemnisée" signifie un Gérant, Fondé de Pouvoir, membre d'un comité constitué en bonne et due forme aux termes de ces Statuts et les liquidateurs, gestionnaires ou trustees agissant alors en ce qui concerne les affaires de la Société, ainsi que leurs héritiers, leurs exécuteurs et leurs administrateurs testamentaires;

"Luxembourg" signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

"Loi du Luxembourg" signifie la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements ultérieurs;

"Fondé de Pouvoir" désigne une personne nommée à ce poste par le Conseil aux termes de ces Statuts et ne comprend pas les commissaires aux comptes de la Société;

"Libérée" signifie libérée ou créditée comme étant libérée;

"Siège Social Réel" signifie le lieu tel que défini dans l'article 2 des Statuts;

"Registre" désigne le registre des Associés de la Société;

"Siège Statutaire" signifie le siège statutaire actuel de la Société;

"Résolution" signifie une résolution des Associés adoptée en assemblée générale ou, s'il y a lieu, une résolution d'une ou de plusieurs catégories distinctes d'Associés aux termes de l'article 8 des Statuts, adoptée lors d'une assemblée générale distincte ou dans l'un ou l'autre cas, une résolution adoptée par écrit conformément aux dispositions de ces Statuts;

"Sceau" désigne le sceau ordinaire de la Société et comprend toute copie autorisée de ce sceau;

"Secrétaire Général" comprend un secrétaire général provisoire, délégué ou adjoint et toute personne désignée par le Conseil pour exécuter la tâche de secrétaire général;

"Part Sociale" signifie une part sociale du capital de la Société et comprend les fractions de parts sociales;

"Associé" désigne un titulaire de Parts Sociales ou Associé de la Société, mais aux fins de l'article 45 des Statuts, ce terme comprend aussi les détenteurs d'effets, d'obligations ou de bons émis par la Société;

"Résolution Spéciale" signifie une Résolution adoptée aux termes de l'article 48 des Statuts;

"ces Statuts" signifie les présents Statuts sous leur forme actuelle.

1.2 Aux fins de ces Statuts et conformément à la Loi sur les Sociétés et à la Loi du Luxembourg, une société qui est Associé sera considérée comme présente en personne à une assemblée générale si son représentant mandaté est présent.

1.3 Les termes ne comportant que le singulier seront entendus comme comprenant aussi le pluriel et vice versa.

1.4 Les termes ne comprenant que le masculin seront entendus comme comprenant aussi respectivement le féminin.

1.5 Les références aux personnes comprennent les sociétés, les associations ou les organismes, qu'ils soient constitués ou non constitués.

1.6 Une référence aux écrits comprend les textes dactylographiés, imprimés, lithographies et photographiés et les fichiers électroniques.

1.7 Les termes ou expressions définis aux Lois sur les Sociétés ou à la Loi du Luxembourg en vigueur à la date à laquelle sont adoptés ces Statuts ou toute partie d'entre eux, auront la même signification dans ces Statuts ou parties des mêmes, (selon le cas).

1.8 Si, dans un contexte donné, les prescriptions des Lois sur les Sociétés et celles de la Loi du Luxembourg sont contradictoires, les prescriptions les plus strictes prévaudront, sauf si cela est contraire aux dispositions d'ordre public de la Loi du Luxembourg.

## Siège Statutaire et Siège Social Réel

**2. Siège Statutaire.** Le Siège Statutaire sera situé à l'adresse aux Bermudes stipulée de temps à autre par les Associés au moyen d'une Résolution et le Siège Social Réel sera situé dans la municipalité de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### Objet

**3.** Les objets pour lesquels la Société est formée et constituée sont:

3.1 La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises de toute manière quelle qu'elle soit et la gestion de ces prises de participation. La Société peut en particulier, sans préjudice de ce qui précède, faire l'acquisition par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, de tout titre, action et autre valeur de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes;

3.2 La participation dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise;

3.3 L'investissement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit;

3.4 La levée de fonds en vue de l'obtention d'un fonds de roulement par l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non;

3.5 Le prêt de fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société;

3.6 La conclusion de garanties, de contrat d'indemnisation ou de sûretés et en particulier, sans préjudice de ce qui précède, afin de garantir, soutenir ou sécuriser, avec ou sans contrepartie, que ce soit par hypothèque, nantissement, cession, grèvement de charges, ou autrement, de tout ou partie des actifs de la Société ou autrement, en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société;

3.7 L'emploi de toute technique et l'utilisation de tout instrument lié à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;

3.8 L'accomplissement de toutes autres opérations, en particulier et sans préjudice de ce qui précède, d'opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes opérations relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de ses objets sociaux ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte et, qui dans la poursuite de ceux-ci, sont compatibles avec les objets qui précèdent.

### Durée

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Dénomination et forme juridique

**5. Dénomination et forme juridique.** La dénomination de la Société est "Nabors International Holdings Ltd.". La Société a la forme d'une société à responsabilité limitée.

### Associé(s)

**6. Associé(s).** La Société peut être composée à tout moment d'un ou plusieurs Associés, mais le nombre d'Associés ne doit jamais dépasser quarante (40).

### Parts Sociales et Droits attachés aux Parts Sociales

#### 7. Droits attachés aux Parts Sociales.

7.1 Sous réserve de tous droits spéciaux conférés aux titulaires de Parts Sociales ou catégories de Parts Sociales, toute Part Sociale de la Société peut être émise avec des droits privilégiés, différés, qualifiés ou autres droits spéciaux ou avec des restrictions, relatifs aux dividendes, à la rémunération du capital ou autrement, comme la Société en décidera par Résolution Spéciale, ou faute de cette décision ou si la décision ne comprend pas de dispositions spécifiques, comme en décidera le Conseil.

7.2 Le Conseil pourra autoriser l'achat par la Société de ses propres Parts Sociales selon les conditions qu'il fixera à son gré sous réserve toutefois que cet achat soit autorisé par les Associés et réalisé conformément aux dispositions des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg.

7.3 Les Associés pourront autoriser la Société à acquérir ses propres Parts Sociales et à les conserver sous forme de Parts Sociales auto-détenues, selon les conditions fixées par le Conseil à sa discrétion, mais à condition toutefois que cette acquisition soit effectuée conformément aux dispositions des Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg. La Société sera inscrite au Registre à titre d'Associé concernant ses Parts Sociales auto-détenues et elle sera un Associé de la Société, sous réserve toutefois des dispositions des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg. Pour éviter toute

incertitude, la Société ne pourra pas exercer de droits et ne pourra pas jouir des droits attachés à ces Parts Sociales ni y participer sauf comme spécifié expressément par la Loi sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg.

### **8. Modifications des droits.**

8.1 Sous réserve des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, tous droits spéciaux attachés alors à toute catégorie de Parts Sociales émises peuvent être modifiés ou abrogés en tout ou en partie et occasionnellement (que la Société entre ou non en liquidation) par une Résolution des Associés et avec l'accord écrit de la majorité des titulaires d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales de cette catégorie ou selon une Résolution adoptée à une assemblée générale distincte des titulaires de ces Parts Sociales votant en personne ou par mandataire. Toutes les dispositions de ces Statuts concernant les assemblées générales de la Société sont applicables mutatis mutandis à ces assemblées générales distinctes, mais de sorte que le quorum requis soit au minimum deux personnes titulaires ou mandataires de titulaires des Parts Sociales de la catégorie pertinente et chaque titulaire de Parts Sociales de la catégorie pertinente a droit lors d'un scrutin à un vote par Part Sociale qu'il détient et chaque titulaire de Parts Sociales de la catégorie pertinente présent en personne ou représenté peut demander un scrutin.

8.2 Les droits spéciaux conférés aux titulaires de Parts Sociales ou de catégories de Parts Sociales ne pourront pas être modifiés par la création ou l'émission de Parts Sociales additionnelles ayant rang pari passu, sauf disposition expresse dans les droits attachés aux Parts Sociales ou dans les conditions d'émission des Parts Sociales.

### **9. Les Parts Sociales.**

9.1 Sous réserve des dispositions de ces Statuts, les Parts Sociales de la Société détenues par elle sous forme de Parts Sociales auto-détenues seront à la disposition du Conseil, qui pourra les détenir en totalité ou en partie, les céder ou les transférer contre espèces ou autre contrepartie conformément à l'article 13 des Statuts ou annuler toutes ou certaines d'entre elles.

9.2 Concernant toutes émissions de Parts Sociales, le Conseil peut exercer tous pouvoirs conférés ou autorisés par la loi de verser des commissions ou des courtages.

9.3 Sauf ordre d'un tribunal compétent ou exigences de la loi, la Société ne peut admettre quiconque comme titulaire de Parts Sociales en trust et ne sera ni engagée ni requise en aucune façon d'admettre (même après notification) une participation équitable, éventuelle, future ou partielle à toute Part Sociale ou participation à une fraction de Part Sociale ou (sauf dispositions contraires expresses de ces Statuts ou de la loi) tout autre droit concernant toute Part Sociale sauf le droit absolu du titulaire enregistré à la totalité de la Part Sociale.

### **10. Les Certificats.**

10.1 La préparation, l'émission et la délivrance des certificats sont régies par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg. Dans le cas d'une Part Sociale détenue conjointement par plusieurs personnes, la délivrance du certificat à l'un des co-titulaires vaudra délivrance à tous.

10.2 Un certificat abîmé, perdu ou détruit peut être remplacé gratuitement, mais selon les conditions (si elles existent) de preuve, d'indemnisation et de paiement des frais et débours de la Société pour vérification des preuves et préparation de la compensation jugées appropriées par le Conseil si le certificat est abîmé ou si l'ancien certificat est remis à la Société.

10.3 Sauf stipulation aux conditions afférentes en vigueur, les certificats de Parts Sociales, de capitaux d'emprunt ou autres valeurs de la Société (autres que les lettres d'attribution, certificats provisoires et autres documents similaires) peuvent être émis sous le Sceau ou signé par un Gérant, le Secrétaire Général ou toute personne autorisée par le Conseil pour ces fins. Le Conseil peut décider par Résolution, en général ou dans un cas particulier, que les signatures sur ces certificats n'ont pas à être apposées en personne mais peuvent l'être par moyen mécanique ou imprimées sur les certificats, ou qu'il n'est pas nécessaire que les certificats soient signés par quiconque.

## **Registre des Associés**

**11. Registre des Associés.** Le Conseil doit créer et tenir ce Registre au Siège Statutaire et au Siège Social Réel, de la manière prescrite par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg. Sauf décision contraire du Conseil, ce Registre pourra être consulté de la façon prescrite par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, de 10.00 heures à 12.00 heures tous les jours ouvrables. Sauf décision contraire du Conseil, aucun Associé ou Associé éventuel ne peut faire porter au Registre une mention de trust ou de participation équitable, éventuelle, future ou partielle à une Part Sociale ou une participation à une fraction de Part Sociale et si une telle mention existe ou est autorisée par le Conseil, elle ne pourra abroger aucune des dispositions de l'article 9.3 de ces Statuts.

## **Registre des Gérants et des Fondés de Pouvoir**

**12. Registre des Gérants et des Fondés de Pouvoir.** Le Secrétaire Général doit établir et tenir un registre des Gérants et des Fondés de Pouvoir de la Société conformément aux exigences des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg. Ce registre pourra être consulté de la façon prescrite par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, soit tous les jours ouvrables de 10.00 heures à 12.00 heures.

## Transfert de Parts Sociales

### 13. Transfert de Parts Sociales.

13.1 Sous réserve des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et des restrictions applicables figurant dans ces Statuts, un Associé peut transférer ses Parts Sociales ou certaines d'entre elles par un acte de transfert qui doit être un acte notarié ou sous seing privé.

13.2 Lorsque la Société est composée d'un seul Associé, celui-ci peut transférer librement ses Parts Sociales. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement parmi les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs Associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des personnes qui ne sont pas des Associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant soixante-quinze (75) pour cent du capital social émis et entièrement libéré, conformément à la disposition pertinente de la Loi du Luxembourg.

13.3 L'acte de transfert d'une Part Sociale doit être signé par ou pour le cédant et par le cessionnaire. Le cédant reste titulaire de la Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit au Registre pour cette Part Sociale. La Société peut conserver tous les actes de transfert enregistrés. Le Conseil peut refuser d'enregistrer un transfert si les conditions suivantes ne sont pas remplies:

13.3.1 Dépôt auprès de la Société de l'acte de transfert dûment timbré, accompagné du certificat des Parts Sociales afférentes le cas échéant et autres preuves demandées raisonnablement par le Conseil que le cédant est autorisé à effectuer le transfert;

13.3.2 L'acte de transfert ne doit concerner qu'une seule catégorie de Parts Sociales; et

13.3.3 Si applicable, obtention de l'autorisation des autorités monétaires des Bermudes pour cette opération.

13.4 Sous réserve des directives alors en vigueur du Conseil, le Secrétaire Général pourra exercer les pouvoirs et les latitudes du Conseil aux termes de cet article, sous réserve que le Secrétaire Général soit spécifiquement autorisé à le faire par le Conseil.

13.5 Si le Conseil refuse d'enregistrer un transfert, il doit envoyer son avis de refus au cessionnaire dans les trois (3) mois de la date à laquelle l'acte de transfert a été soumis.

13.6 La Société n'exige pas de droits pour enregistrer des transferts, homologations, lettres d'administration, certificats de mariage ou de décès, procurations, ordres de saisie, avis de suspension, décision des tribunaux ou autres actes portant atteinte ou relatifs à la propriété des Parts Sociales, ou pour effectuer toute écriture au registre concernant une Part Sociale.

### Capital social

14. Le capital social souscrit et libéré est fixé à vingt-sept mille un U.S. Dollar (USD 27.001,-) représenté par vingt-sept mille une (27.001) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune.

### 15. Augmentation du capital.

15.1 La Société peut augmenter occasionnellement son capital d'un montant à être divisé en Parts Sociales de la valeur nominale fixée par une Résolution Spéciale de la Société.

15.2 Par la Résolution d'augmentation de son capital, la Société peut stipuler que les nouvelles Parts Sociales ou certaines d'entre elles soient proposées en premier lieu au pair comptable, au-dessus du pair comptable (sous réserve des dispositions des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg) à toutes personnes étant alors titulaires de Parts Sociales de toute(s) catégorie(s), proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'elles détiennent respectivement; ou la Société peut prendre toutes autres dispositions souhaitées concernant l'émission des nouvelles Parts Sociales.

15.3 Les nouvelles Parts Sociales sont soumises à toutes les dispositions de ces Statuts concernant le transfert, la transmission et autres.

### 16. Modification du capital.

16.1 La Société peut occasionnellement, par Résolution Spéciale,

16.1.1 subdiviser ses parts sociales en plusieurs catégories et y attacher toutes conditions ou tous droits privilégiés, différés, qualifiés ou spéciaux;

16.1.2 consolider et diviser tout ou partie de son capital social en parts sociales de valeur nominale supérieure à celle des parts sociales existantes;

16.1.3 sous réserve des dispositions de la Loi du Luxembourg, subdiviser toutes ou certaines de ses parts sociales en parts sociales de valeur au pair inférieure à celle fixée par son acte constitutif, mais de sorte que dans la subdivision le rapport entre le montant libéré et le montant non libéré s'il existe de chaque part sociale réduite soit le même que dans le cas de la part sociale dont résulte la part sociale réduite;

16.1.4 annuler des parts sociales qui, à la date à laquelle la Résolution afférente est adoptée, n'ont pas été acquises ou acceptées et réduire son capital social du montant des parts sociales ainsi annulées; et

16.1.5 changer la monnaie de son capital social.

## **17. Réduction du capital.**

17.1 Sous réserve des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, de son acte constitutif et de toute confirmation ou accord requis par la loi ou par ces Statuts, la Société peut autoriser occasionnellement par Résolution Spéciale de réduire son capital social émis ou le compte de prime d'émission de quelque façon que ce soit.

17.2 La Société peut fixer par Résolution Spéciale les conditions selon lesquelles la réduction doit être effectuée y compris, en cas de réduction d'une partie d'une catégorie de parts sociales, les parts sociales concernées.

## **Assemblées générales et Résolutions écrites**

### **18. Assemblées générales et Résolutions écrites.**

18.1 Le Conseil convoquera et la Société tiendra une Assemblée Générale Annuelle conformément aux exigences des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, aux lieux et temps fixés par le Conseil. Le Conseil peut, quand il le juge approprié et doit lorsque les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg l'exigent, convoquer une assemblée générale autre qu'annuelle et dénommée Assemblée Générale Spéciale.

18.2 Toutes les assemblées générales seront tenues au Luxembourg.

18.3 Sauf en cas de révocation de commissaires aux comptes, toute chose pouvant être réalisée par une résolution en assemblée générale ou par une résolution de toute catégorie d'Associés lors d'une assemblée générale séparée peut être réalisée par résolution écrite signée par tous les Associés (ou les détenteurs de telle catégorie de parts sociales) sous réserve que la Société soit composée de vingt-cinq (25) Associés au maximum, qui à la date de la notification de la résolution écrite représentent la majorité de votes nécessaires si la résolution avait été votée lors d'une assemblée des Associés. Cette résolution écrite peut être signée par l'Associé ou par son mandataire, ou dans le cas où l'Associé est une société (que celle-ci soit ou non une société dans le sens des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg) par son représentant pour le compte de cet Associé, et en tout nombre d'exemplaires qui seront requis.

18.4 La notification de toute résolution écrite à prendre conformément à cet article des Statuts sera faite à tous les Associés qui seraient autorisés à participer à une assemblée et à voter. L'obligation de notifier les résolutions écrites aux Associés aux termes de ces Statuts sera satisfaite en remettant à ces Associés une copie de la résolution écrite, de la même manière que pour la notification d'une assemblée générale de la Société à laquelle la résolution aurait pu être examinée, mais la durée du préavis ne sera pas applicable. La date de la notification devra figurer sur la copie écrite de la résolution écrite.

18.5 Aux fins de cet article, la date de la résolution écrite est la date à laquelle elle est signée par ou pour l'Associé qui établit la majorité des votes nécessaires pour l'adoption de la résolution écrite et toute référence dans une promulgation à la date d'adoption d'une résolution signifie, pour une résolution écrite exécutée conformément à cet article, une référence à cette date.

18.6 Une résolution écrite passée conformément à cet article est aussi valable que si elle avait été adoptée par la Société en assemblée générale ou, s'il y a lieu et selon le cas, par une assemblée de la catégorie d'Associés pertinente. Une résolution écrite passée conformément à cette section constituera un procès-verbal aux fins des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et de ces Statuts.

### **19. Notification des assemblées générales.**

19.1 Une Assemblée Générale Annuelle et une Assemblée Générale Spéciale doivent être notifiées par écrit avec un préavis minimal de cinq (5) jours, non compris le jour où la notification est signifiée ou entendue comme étant signifiée et le jour où a lieu l'assemblée. La notification doit indiquer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour et la nature de l'affaire à l'ordre du jour. Chaque assemblée générale sera notifiée de toute manière autorisée par ces Statuts, à tous les Associés autres que ceux qui ne sont pas autorisés à être notifiés par la Société de par les dispositions de ces Statuts ou les conditions d'émission de leurs Parts Sociales, et à tout Gérant qui a demandé par écrit au Siège Statutaire et au Siège Social Réel que cette notification lui soit adressée.

19.2 Nonobstant un préavis plus court que celui stipulé dans cet article, une assemblée de la Société sera entendue comme étant dûment convoquée s'il en est convenu ainsi par tous les Associés autorisés à y participer et à y voter.

19.3 L'omission accidentelle de notifier d'une assemblée ou (si les documents de mandat sont envoyés avec la notification) d'expédier les documents de mandat à toute personne autorisée à être notifiée, ou la non réception de la notification d'une assemblée ou des documents de mandat par le destinataire, ne peut invalider les délibérations de cette assemblée.

19.4 Le Conseil pourra annuler ou retarder une assemblée des Associés déjà convoquée. Aux termes de ces Statuts, l'annulation ou le retard devra être signifié à tous les Associés autorisés à être notifiés de l'assemblée annulée ou retardée et lorsque l'assemblée annulée ou retardée est remise à une date précise, cette nouvelle assemblée devra leur être notifiée.

### **20. Délibérations des assemblées générales.**

20.1 Aux termes des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, une assemblée générale peut être conduite avec une seule personne présente pourvu qu'un quorum requis soit satisfait. Aucune matière ne peut être traitée en assemblée générale en l'absence d'un quorum à l'ouverture de l'assemblée, mais cette absence ne peut empêcher la nomination ou la sélection ou l'élection d'un président, ceci ne faisant pas partie de l'ordre du jour. Sauf disposition

contraire de ces Statuts, un minimum d'un Associé présent en personne ou représenté et autorisé à voter constitue un quorum à toutes fins utiles.

20.2 Toutes les assemblées générales seront tenues au Luxembourg. Toute assemblée générale de la Société à laquelle des Résolutions Spéciales sont proposées, autre qu'une assemblée générale annuelle, sera appelée une assemblée générale extraordinaire. Toute assemblée générale de la Société à laquelle aucune Résolution Spéciale n'est proposée, qui n'est pas une Assemblée Générale Annuelle, sera appelée une assemblée générale ordinaire. Le Conseil peut convoquer une assemblée générale extraordinaire ou ordinaire lorsqu'elle le jugera approprié.

20.3 Aucune affaire ne sera traitée à une assemblée générale en l'absence d'un quorum. A toutes fins de ces Statuts, excepté si la Société a un seul membre:

20.3.1 une assemblée générale ordinaire de la Société ou des titulaires de toute catégorie de ses Parts Sociales sera valide et effective à toutes fins si (i) une personne qui est un représentant dûment autorisé ou un mandataire de deux ou plusieurs membres représentant ensemble plus de cinquante (50) pour cent du capital social émis de la Société, chacun d'eux étant un membre habilité à voter sur l'affaire à traiter, est présent, ou (ii) si deux membres représentant ensemble plus de cinquante (50) pour cent du capital social émis de la Société sont présents en personne;

20.3.2 une assemblée générale extraordinaire de la Société ou des titulaires de toute catégorie de ses Parts Sociales sera valide et effective à toutes fins si une majorité en nombre des membres représentant soixante-quinze (75) pour cent du capital social émis de la Société est présente en personne ou représentée.

20.4 En l'absence d'un quorum dans les cinq (5) minutes (ou période plus longue fixée par le président de l'assemblée) après l'heure fixée pour l'ouverture d'une assemblée convoquée sur demande des Associés, cette assemblée sera dissoute. Dans tous les autres cas, elle sera reportée au jour, à l'heure et au lieu stipulés par le président de l'assemblée et à cette assemblée ajournée un Associé présent en personne ou représenté constitue un quorum, mais si la Société ou une catégorie d'Associés n'a qu'un seul Associé, celui-ci présent en personne ou représenté et autorisé à voter constituera le quorum requis. La Société doit donner un préavis de cinq (5) jours au moins de toute assemblée reportée pour cause d'absence du quorum; cette notification stipulera que l'Associé unique ou s'il y a plusieurs Associés, deux Associés présents en personne ou représentés (quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent) et autorisés à voter constitueront un quorum.

20.5 Chaque Gérant pourra assister et prendre la parole à toute assemblée générale de la Société.

20.6 Le Conseil pourra choisir l'un de ses membres pour présider les assemblées générales. S'il n'existe pas de président ou si le président n'est pas présent dans les cinq (5) minutes suivant l'heure d'ouverture de l'assemblée ou s'il n'est pas désireux de présider, les Gérants présents choisiront l'un d'entre eux comme président ou si un seul Gérant est présent, il présidera s'il le souhaite. En l'absence de tout Gérant, ou si les Gérants présents refusent de présider, les personnes présentes et autorisées à voter lors d'un scrutin éliront l'une d'entre elles comme président.

20.7 Avec la sanction d'une résolution d'une assemblée comportant un quorum, le président pourra (et devra sur directive de l'assemblée) ajourner l'assemblée en temps et en lieu, mais aucune matière ne pourra être traitée à la nouvelle assemblée autre que celles qui auraient pu être traitées légalement à l'assemblée initiale. Lorsqu'une assemblée est ajournée pendant trois (3) mois ou plus, la nouvelle assemblée devra être notifiée comme s'il s'agissait de l'assemblée initiale. Sauf disposition expresse à ces Statuts, il ne sera pas nécessaire de notifier un ajournement ou l'ordre du jour d'une assemblée ajournée.

20.8 Si cela est exigé parla Loi du Luxembourg, les assemblées générales extraordinaires seront tenues en présence d'un notaire et le procès-verbal sera exécuté sous la forme d'un acte notarié. Le notaire sera présent pendant toute la durée de l'assemblée générale extraordinaire, si cela est nécessaire et signera, avec les Associés, ou leurs mandataires, le procès-verbal d'une telle assemblée.

## **21. Le vote.**

21.1 Sauf si les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg ou ces Statuts exigent une majorité plus élevée, toute question soumise à l'assemblée générale sera décidée à la majorité simple des voix, sous réserve que le nombre de parts sociales représentées à l'assemblée représente au minimum la moitié du capital social de la Société. Une (les) Résolution (s) Spéciale(s) sera(ont) approuvée(s) par une majorité des Associés au moins soixante-quinze (75) pour cent du capital social émis et entièrement libéré de la Société à moins qu'une majorité supérieure ne soit exigée par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg.

21.2 Lors d'une assemblée générale, une résolution soumise au vote sera décidée à main levée ou par un compte de votes reçus sous forme d'archives électroniques, sauf si (avant ou à la déclaration du résultat des votes à main levée ou du compte de votes reçus sous forme d'archives électroniques ou au retrait de toute autre demande de scrutin) un scrutin est demandé:

21.2.1 par le président de l'assemblée; ou

21.2.2 par au moins trois (3) Associés présents en personne ou représentés par mandat; ou

21.2.3 par tout Associé ou tous Associés présents en personne ou représentés et détenant au total au moins un dixième (1/10) du total des droits de vote de tous les Associés autorisés à voter à cette assemblée; ou

21.2.4 par un Associé ou des Associés présents en personne ou représentés détenant des Parts Sociales les autorisant à voter à l'assemblée, soit des Parts Sociales dont le montant total libéré est égal à au moins un dixième (1/10) du montant total libéré des Parts Sociales assorties de ce droit.

Une demande de scrutin peut être retirée par son ou ses auteurs à tout moment avant la déclaration du résultat. Sauf si un scrutin est demandé et que la demande n'est pas retirée, la déclaration du président qu'une résolution est adoptée à main levée ou au compte de votes reçus sous forme d'archives électroniques, à l'unanimité, par une certaine majorité, ou refusée par une majorité donnée ou perdue, sera définitive et concluante et une écriture à cet effet au registre des procès-verbaux de la Société en sera preuve concluante sans preuve du nombre ou de la proportion des votes enregistrés pour ou contre cette résolution.

21.3 Si un scrutin est demandé en bonne et due forme, son résultat sera entendu comme étant la résolution de l'assemblée à laquelle le scrutin est demandé.

21.4 Un scrutin demandé lors de l'élection d'un président ou sur une question d'ajournement aura lieu immédiatement. Un scrutin demandé pour toute autre raison sera tenu de la manière et au lieu fixés par le président et immédiatement ou ultérieurement (mais pas plus de trois (3) mois après la date de la demande). Sauf directive contraire du président, il ne sera pas nécessaire de notifier d'un scrutin.

21.5 Une demande de scrutin n'empêche pas de poursuivre la réunion pour l'arrangement de toute autre matière que celle faisant l'objet du scrutin. La demande peut être retirée à tout moment avant la clôture de l'assemblée ou la réalisation du scrutin, selon le premier de ces événements.

21.6 Lors d'un scrutin, les votes peuvent être soumis en personne ou par mandataire.

21.7 Une personne ayant droit à plusieurs votes au scrutin n'est pas tenue d'utiliser toutes ses voix ni de les utiliser toutes de la même façon.

21.8 En cas de partage des votes à une assemblée générale, à main levée ou au compte de votes reçu sous forme d'archives électroniques ou au scrutin, le président de cette assemblée n'aura pas droit à un deuxième vote, ou voix prépondérante et la résolution sera refusée.

21.9 En cas de co-titulaires d'une part sociale, le vote en personne ou par mandataire de l'Associé principal sera accepté à l'exclusion des voix des autres co-titulaires et dans ce but, l'Associé principal sera déterminé selon l'ordre d'inscription au registre pour cette part sociale en co-titulaire.

21.10 Un Associé qui est soigné à toutes fins de tout règlement ou de toute loi applicable sur les troubles mentaux ou pour lequel un tribunal compétent en matière de protection ou gestion des affaires d'une personne incapable de gérer ses propres affaires, peut voter à main levée ou au compte de votes reçus sous forme d'archives électroniques ou au scrutin par l'intermédiaire de son liquidateur, comité, curator bonis ou autre personne de cette nature nommée par le tribunal; ce liquidateur, comité ou curator bonis ou autre personne peut voter au scrutin par mandataire et peut agir et être traité comme étant l'Associé aux fins des assemblées générales.

21.11 Si:

21.11.1 une objection est formulée quant à l'habilitation d'un votant;

21.11.2 des votes sont comptés malgré qu'ils n'auraient pas dû l'être ou qui auraient pu être rejetés;

21.11.3 des votes ne sont pas comptés bien qu'ils auraient dû l'être, l'objection ou l'erreur ne peut rendre nulle la décision d'une assemblée ou d'une assemblée ajournée concernant une résolution, sauf si elle est soulevée ou mentionnée lors de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée selon le cas à laquelle le vote faisant l'objet de l'objection est soumis ou à laquelle l'erreur est commise. Toute objection ou erreur sera soumise au président de l'assemblée et n'annulera la décision de l'assemblée concernant n'importe quelle résolution que si le président décide qu'elle a pu avoir une incidence sur la décision. La décision du président en la matière sera définitive et concluante.

## **22. Mandataires et représentants de la société.**

22.1 L'acte désignant un mandataire ou un représentant de la société doit être écrit et signé par le mandant ou un mandataire de celui-ci qu'il aura autorisé par écrit. Si le mandant est une société, l'acte doit porter son sceau ou la signature d'un fondé de pouvoir, mandataire, ou autre personne autorisée à le signer.

22.2 Un Associé peut désigner un mandataire ou (dans le cas d'une société) un représentant pour une assemblée générale spécifique ou son ajournement, ou peut désigner un mandataire permanent pour des affaires déterminées ou (dans le cas d'une société) un représentant en déposant une procuration ou (dans le cas d'une société) une autorisation au Siège Statutaire et au Siège Social Réel ou à tels endroit ou endroits que le Conseil pourra stipuler pour ceci, une procuration ou (dans le cas d'une société) une autorisation; la procuration ou l'autorisation permanente sera valable pour toutes les assemblées générales et leurs ajournements ou s'il y a lieu pour les résolutions écrites, jusqu'à ce qu'un avis de révocation parvienne au Siège Statutaire et au Siège Social Réel ou à tels endroit ou endroits que le Conseil pourra stipuler pour ceci. S'il existe une procuration ou une autorisation permanente, elle sera considérée comme suspendue à toute assemblée générale ou assemblée générale ajournée à laquelle l'Associé assiste ou pour laquelle il a désigné spécialement un mandataire ou un représentant. Le Conseil peut demander occasionnellement les preuves qu'il juge nécessaires de l'exécution en bonne et due forme et de l'efficacité continue de cette procuration ou autorisation permanente, et sa validité sera suspendue jusqu'à ce que le Conseil décide que les preuves requises ou autres preuves satisfaisantes lui ont été fournies.

22.3 Sous réserve de l'article 22.2 des Statuts, l'acte désignant un mandataire ou un représentant de société avec toute preuve de sa signature en bonne et due forme demandée occasionnellement par le Conseil doivent être remis au Siège Statutaire et au Siège Social Réel (ou au lieu stipulé dans la convocation de l'assemblée ou la notification d'ajournement, ou dans les deux, ou pour une résolution écrite, dans tout document envoyé en annexe) avant que soit tenue l'assemblée en question ou l'assemblée reportée à laquelle la personne désignée dans le document se propose de voter, ou dans le cas d'un scrutin ayant lieu ultérieurement à la date de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée, avant l'heure prévue pour le scrutin, et s'il s'agit d'une résolution écrite, avant sa date d'entrée en vigueur; et à défaut, la procuration sera considérée comme n'étant pas valable.

22.4 Les procurations seront du modèle ordinaire ou autre modèle approuvé par le Conseil et celui-ci pourra, s'il le juge approprié, envoyer avec la convocation à une assemblée ou les résolutions écrites, des modèles de procuration à utiliser à l'assemblée ou dans le cadre de la résolution écrite. Une procuration sera considérée comme conférant le pouvoir de demander un scrutin seul ou avec d'autres et de prendre parole à une réunion et de voter concernant tout amendement à une résolution écrite ou à une résolution soumise à l'assemblée afférente, selon ce que le mandataire juge approprié. Sauf disposition contraire dans la procuration, elle sera valable aussi bien pour l'assemblée à laquelle elle a trait qu'à son assemblée reportée.

22.5 Un vote effectué conformément aux dispositions d'une procuration est valable nonobstant le décès ou l'aliénation mentale du mandant ou la révocation de la procuration ou du pouvoir ou de l'autorité de la société commerciale de capitaux en vertu duquel cet acte a été exécuté, si la Société n'a pas reçu à son Siège Statutaire et au Siège Social Réel (ou autre lieu spécifié pour la remise de procurations dans la convocation de l'assemblée ou autres documents joints) communication écrite du décès, de l'aliénation mentale ou de la révocation au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée ou assemblée reportée ou de la réalisation du scrutin, ou la veille de la date de prise d'effet d'une résolution écrite à l'occasion de laquelle la procuration a été utilisée.

22.6 Sous réserve des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, le Conseil peut à son gré renoncer à toute disposition de ces Statuts concernant les procurations ou autorisations et peut en particulier accepter les déclarations orales ou autres qu'il juge appropriées quant au droit d'une personne d'assister à une assemblée générale et d'y voter pour le compte d'un autre Associé ou de signer des Résolutions écrites.

## Conseil de Gérance

### 23. Nomination et Révocation des Gérants.

23.1 Le nombre des Gérants sera au minimum de deux (2) et pas plus de six (6) ou tout nombre supérieur à celui-ci, comme la Société peut en décider occasionnellement par Résolution. Les membres du Conseil seront divisés en deux catégories, respectivement désignées "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Sous réserve des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et de ces Statuts, les Gérants seront élus et nommés par la société par Résolution et resteront en place aussi longtemps que la société en décide par Résolution, ou en l'absence de telle, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Associés décide de révoquer le(les) Gérant(s) ou accepte la démission du(des) Gérant(s). A leur élection ou nomination (sauf l'élection à l'Assemblée Générale Annuelle), les Gérants doivent accepter leur nomination par écrit sous toute forme jugée appropriée par le Conseil, par notification écrite au Siège Statutaire et au Siège Social Réel dans les trente (30) jours de la nomination.

23.2 La Société peut par Résolution augmenter le nombre maximum de Gérants. Toute ou plusieurs places vacantes au Conseil non remplies par les Associés à n'importe quelle assemblée générale des Associés sont considérées comme places vacantes fortuites aux fins de ces Statuts.

23.3 A une assemblée générale spéciale convoquée à cet effet, la Société peut révoquer un Gérant à condition que cette assemblée lui ait été notifiée au moins quatorze (14) jours avant la date de l'assemblée, à laquelle il pourra prendre la parole. Une place vacante créée par la révocation d'un Gérant à une Assemblée Générale Spéciale peut être comblée à cette assemblée par l'élection d'un Gérant remplaçant. Le Gérant concerné peut renoncer aux formalités de notification et à son droit d'être entendu à l'assemblée.

**24. Démission et disqualification des Gérants.** Un poste de Gérant devient vacant à la survenance des événements suivants:

24.1 s'il démissionne par notification écrite remise au Siège Statutaire et au Siège Social Réel ou à une réunion du Conseil;

24.2 s'il est atteint de ou soigné pour troubles mentaux à toutes fins ou en vertu de tout règlement ou loi applicable sur l'aliénation mentale et que le Conseil décide que son poste est vacant;

24.3 s'il fait faillite en vertu des lois de tout pays ou conclut un concordat avec ses créanciers;

24.4 s'il est interdit comme Gérant par la loi;

24.5 s'il cesse d'être Gérant en vertu des Lois sur les Sociétés ou de la Loi du Luxembourg ou est révoqué aux termes de ces Statuts.

## 25. Gérants Suppléants.

25.1 Un Gérant Suppléant sera considéré aux termes de la Loi du Luxembourg comme une personne ayant reçu une procuration spéciale de la part d'un Gérant aux termes de ces Statuts afin de le représenter lorsqu'il ne peut pas être présent.

25.2 Un Gérant peut nommer et révoquer son propre Gérant Suppléant. La nomination ou révocation d'un Gérant Suppléant par un Gérant s'effectue en déposant auprès du Secrétaire Général, au Siège Statutaire et au Siège Social Réel, un avis de nomination ou de révocation signé par le Gérant et la nomination ou la révocation prendra effet à la date à laquelle l'avis est reçu par le Secrétaire Général. Un Gérant Suppléant peut être révoqué par le Gérant qui l'a désigné à tout moment à son gré. Un Gérant Suppléant est autorisé à recevoir notification de toutes réunions des Gérants, d'assister, d'être compté au quorum et de voter aux réunions où son mandat n'est pas présent en personne, et en général à exécuter toutes les fonctions de son mandant en l'absence de celui-ci.

25.3 Toute personne agissant comme Gérant Suppléant (sauf en ce qui concerne le pouvoir de nommer un suppléant et la rémunération) est soumise sous tous aspects aux dispositions de ces Statuts relatives aux Gérants et sera seule responsable de ses commissions et omissions envers la Société. Elle ne sera pas considérée comme l'agent ou le Gérant de qui elle est le mandant. Un Gérant Suppléant peut être remboursé de ses frais et peut être indemnisé par la Société dans la même mesure mutatis mutandis que s'il était Gérant. Toute personne agissant comme Gérant Suppléant disposera (outre son propre vote si elle est également Gérant) d'un vote pour chaque Gérant dont elle est suppléant. Sauf stipulation contraire aux conditions de sa nomination, la signature d'un Gérant Suppléant pour une Résolution écrite du Conseil ou de l'un de ses comités sera aussi efficace que la signature de son ou de ses mandants.

**26. Honoraires, rémunération additionnelle et frais des Gérants.** Le montant s'il existe des honoraires des Gérants est fixé occasionnellement par Résolution de la Société. Sauf stipulation contraire, ces honoraires sont entendus comme s'ajoutant au jour le jour. Un Gérant peut toucher ses frais de voyage, d'hôtel et frais divers raisonnables encourus pour assister aux réunions du Conseil, de comités créées en vertu de ces Statuts ou aux assemblées générales et sera remboursé des frais encourus de bon droit et raisonnablement dans le cadre de l'exécution de ses obligations de Gérant ou des affaires de la Société. Un Gérant qui se rend ou habite à l'étranger parce qu'il en est requis aux fins de la Société ou qui rend des services que le Conseil juge dépasser de sa mission normale pourra recevoir une rémunération supplémentaire (par voie de salaire, commission, participation aux bénéfices ou autrement) fixée par le Conseil et cette rémunération additionnelle s'ajoutera à toute rémunération prévue par ou en vertu de tout autre article.

## 27. Intérêt personnel des Gérants.

27.1 En conjonction avec son mandat de Gérant, un Gérant peut occuper tout autre poste ou emploi rémunéré auprès de la Société (sauf celui de commissaire aux comptes) selon la période et les conditions fixées par le Conseil. Il peut recevoir à ce titre toute rémunération additionnelle (par voie de salaire, commission, participation aux bénéfices ou autrement) fixée par le Conseil et celle-ci s'ajoutera à toute rémunération prévue par ou en vertu de tout autre article.

27.2 Un Gérant peut agir pour la Société par lui-même ou par l'intermédiaire de son entreprise dans une capacité professionnelle (mais non celle de commissaire aux comptes) et lui ou son entreprise pourra être rémunéré pour services professionnels comme s'il n'était pas Gérant.

27.3 Sous réserve des dispositions des Lois sur les sociétés et de la Loi du Luxembourg, un Gérant peut, nonobstant ses fonctions, participer ou être intéressé autrement à une opération ou un arrangement avec la Société ou auquel la Société a un intérêt; il peut être gérant, administrateur ou autre fondé de pouvoir ou employé ou participer à toute opération ou arrangement ou être intéressé à toute entité commerciale promue par la Société ou à laquelle elle participe. Le Conseil peut aussi faire exercer le droit de vote conféré par les parts sociales ou actions de toute autre société détenue ou possédée par la Société de toute façon et sous tous aspects qu'il juge appropriés, y compris exercer ce pouvoir en faveur de Résolutions nommant ses administrateurs ou gérants ou certains d'entre eux comme gérants ou fondés de pouvoir de cette autre société, ou voter ou stipuler le versement d'une rémunération aux administrateurs ou gérants ou aux fondés de pouvoir de cette autre société.

27.4 Pour autant qu'il déclare, si cela est requis, la nature de son intérêt personnel à la première occasion lors d'une réunion du Conseil ou par écrit aux Gérants comme l'exigent les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, un Gérant ne sera pas tenu du fait de son poste de rendre compte à la Société d'avantages qu'il tire de tout poste ou emploi qui lui est permis par ces Statuts ou d'opérations ou arrangements auxquels ces Statuts lui permettent de participer et ces opérations ou arrangements ne seront pas susceptibles d'être annulés du fait de cet intérêt ou avantage.

27.5 Sous réserve des Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg et de toute autre divulgation requise par ces Lois, un avis général aux Gérants par l'un d'entre eux ou un Fondé de Pouvoir déclarant qu'il est dirigeant ou fondé de pouvoir ou qu'il participe avec quiconque et doit être considéré comme ayant un intérêt personnel à une opération ou à un arrangement avec cette personne constituera une déclaration valable de son intérêt personnel à la transaction ou à l'arrangement susdit.

27.6 Nonobstant ce qui précède, si un Gérant de la Société a un intérêt personnel quelconque dans toute transaction en conflit avec l'intérêt de la Société, il le fera savoir au Conseil et ne considérera pas une telle transaction ni ne votera sur celle-ci, et une telle transaction et l'intérêt d'un tel Gérant ou Fondé de Pouvoir dans la transaction seront signalés lors de l'assemblée générale suivante des Associés.

## Pouvoirs et obligations du Conseil

### 28. Pouvoirs et obligations du Conseil.

28.1 Sous réserve des dispositions des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et de ces Statuts et de toutes directives fournies par la Société par voie de Résolutions, le Conseil gère les affaires de la Société, paie tous frais encourus pour la promouvoir et la constituer, et il peut exercer tous les pouvoirs de la Société. Aucune modification de ces Statuts et aucune de ces directives ne peut invalider tout acte antérieur du Conseil qui aurait été valable en l'absence de cette modification ou de cette directive. Les pouvoirs conférés par cet article ne sont pas limités par des pouvoirs spéciaux accordés au Conseil par ces Statuts et une réunion de ce conseil à laquelle un quorum est présent aura compétence pour exercer tous pouvoirs, mandats et latitudes alors accordés à ce conseil ou pouvant être exercés par lui.

28.2 Le Conseil pourra exercer tous les pouvoirs de la Société, à l'exception des pouvoirs qui doivent être exercés par les Associés aux termes des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et de ces Statuts.

28.3 Les chèques, billets à ordre, traites, lettres de change et autres documents, qu'ils soient ou non négociables ou transférables, ainsi que tous les reçus pour sommes versées à la Société doivent être signés, tirés, acceptés, endossés, ou exécutés d'autre façon selon le cas, comme le Conseil en décide occasionnellement par Résolution.

28.4 Pour le compte de la Société, le Conseil peut fournir des avantages, sous forme de gratifications, retraites, ou autrement, à toutes personnes, y compris les Gérants ou ex Gérants ayant occupé un poste de Fondé de Pouvoir ou un emploi dans la Société ou dans toute société étant ou ayant été une filiale ou société affiliée de la Société, un prédécesseur dans ses activités ou dans ses filiales ou sociétés affiliées, ainsi qu'à tout membre de sa famille ou à ses ayants droit; il peut contribuer à des fonds et verser des primes pour acquérir ou financer ces gratifications, retraites ou autres avantages, ou pour l'assurance de ces personnes.

28.5 Le Conseil peut désigner occasionnellement un ou plusieurs de ses membres comme gérant responsable de la gestion journalière, conjoint ou adjoint ou à tout autre emploi ou poste de responsable dans la Société. Il en fixe la période et les conditions et peut révoquer ou annuler ces nominations. La révocation ou cessation sera sans préjudice à toutes demandes de dommages et intérêts de ce Gérant envers la Société ou de la Société envers lui pour une rupture de contrat de service entre le Gérant et la Société susceptible d'intervenir dans cette révocation ou cessation. Toute personne ainsi nommée recevra la rémunération (si elle existe) (sous forme de salaire, commission, participation aux bénéfices ou autre) fixée par le Conseil, en plus ou au lieu de sa rémunération à titre de Gérant.

### 29. Délégation des pouvoirs du Conseil.

29.1 Le Conseil peut, par procuration et directement ou indirectement, nommer toute société, entreprise, personne ou groupe variable de personnes comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, mandats et latitudes (ne dépassant pas ceux détenus ou pouvant être exercés par le Conseil aux termes de ces Statuts) et selon la période et les conditions qu'il juge appropriées; cette procuration peut inclure des dispositions pour la protection et la convenance de ces mandataires et des personnes traitant avec eux et peut aussi autoriser le mandataire à sous déléguer tout ou partie des pouvoirs, mandats et latitudes dont il dispose. Tel mandataire peut, si autorisé par la procuration, faire exécuter tout acte, instrument ou tout autre document au nom de la Société.

29.2 Le Conseil peut confier et conférer à tout Gérant, Fondé de Pouvoir ou, sans préjudice aux dispositions de l'article 29.3 des Statuts, à une autre personne, tous pouvoirs dont il dispose selon les conditions et restrictions qu'il juge appropriées, soit en parallèle avec ou à l'exclusion de ses propres pouvoirs; il peut occasionnellement révoquer ou modifier tout ou partie de ces pouvoirs, mais ceci ne pourra avoir d'incidence sur quiconque traite de bonne foi et n'a pas été avisé de la révocation ou de la modification.

29.3 Le Conseil peut déléguer à son gré tous pouvoirs, mandats et latitudes dont il dispose à des comités composés de personne(s) (faisant ou non partie du conseil). Dans l'exercice de ces pouvoirs, mandats et latitudes, et pour ses délibérations, tout comité ainsi constitué doit se conformer à tous règlements imposés par le Conseil. Si celui-ci n'en a pas imposé, les délibérations d'un comité de deux (2) ou plusieurs personnes seront régies, dans la mesure du possible, par les Statuts régissant les délibérations du Conseil.

### 30. Délibérations du Conseil.

30.1 Le Conseil se réunit pour traiter de l'ordre du jour et conduire ou proroger ses réunions comme il l'entend. Les questions traitées à une réunion sont décidées à la majorité des voix. En cas de partage des votes, la proposition est considérée comme perdante. Un Gérant peut et le Secrétaire Général doit à la demande d'un Gérant, convoquer à tout moment une réunion du Conseil.

30.2 Une réunion du Conseil est entendue comme dûment notifiée à un Gérant si elle lui est notifiée de vive voix, par tout autre moyen autorisé par écrit par le Conseil ou de façon permise par ces Statuts. Un Gérant peut renoncer rétroactivement aux exigences de notification de toute réunion en donnant son consentement écrit aux matières traitées à la réunion.

30.3 Le quorum requis pour traiter de l'ordre du jour du Conseil sera la majorité de ses membres présents ou représentés. Au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B doivent être présents ou représentés. Sauf décision à un autre nombre, le quorum sera de deux (2) personnes. Tout Gérant qui cesse d'être Gérant lors d'une

réunion du Conseil peut continuer à y assister, agir comme Gérant et être compté au quorum jusqu'à la fin de cette réunion en l'absence d'objection d'un autre Gérant et si sans lui il n'y aurait pas quorum.

30.4 Toute décision prise par le Conseil exigera une majorité simple comprenant au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

30.5 Toutes les réunions du Conseil seront tenues au Luxembourg.

30.6 Tous les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil tenue par téléphone, par vidéo conférence ou par tout moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux sous réserve que la conférence soit initialisée du Luxembourg. Une personne participant de cette manière sera considérée comme présente en personne à la réunion et aura le droit de voter ou d'être incluse dans le quorum en conséquence.

30.7 Un Gérant qui est, pour autant qu'il le sache intéressé directement ou indirectement et de quelque façon que ce soit à un contrat ou contrat proposé, ou à une opération ou arrangement avec la Société et qui s'est conformé aux dispositions des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg et de ces Statuts concernant la divulgation de cette participation, ne sera pas autorisé à voter concernant les contrats, opérations ou arrangements auxquels il participe et, s'il participe, alors son vote ne sera compté et il ne sera pas pris en compte pour déterminer si un quorum est réuni.

30.8 Pour autant qu'un quorum de Gérants demeure en place, les Gérants peuvent agir nonobstant toute place vacante au Conseil, mais en l'absence de quorum, le Gérant ou les Gérants en place ne pourront agir que pour convoquer une assemblée générale.

30.9 Le Conseil pourra choisir parmi ses membres la personne qui présidera chaque réunion en tant que président. Si à toute réunion le président n'est pas présent cinq (5) minutes après l'heure fixée pour la réunion, ou s'il ne souhaite pas présider, les Gérants présents peuvent choisir l'un des leurs comme président de la réunion.

30.10 Les réunions et les délibérations de tout comité de deux (2) ou plusieurs personnes sont régies par les dispositions de ces Statuts concernant la réglementation des réunions et des délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et ne sont pas remplacées par des règlements imposés par le Conseil.

30.11 Une résolution écrite signée par tous les Gérants alors autorisés à être notifiés des réunions du Conseil (ou signée par un Gérant Suppléant conformément à ces Statuts) ou par tous les membres alors en place d'un comité, sera aussi valable et efficace qu'une résolution adoptée lors d'une réunion du Conseil ou, selon le cas, d'un comité convoqué et constitué en bonne et due forme. Cette résolution pourra prendre la forme d'un ou de plusieurs documents de même modèle, signés chacun par tous les Gérants ou membres du comité en question.

30.12 Une réunion du Conseil ou d'un comité mis en place par le Conseil pourra avoir lieu par voie téléphonique, électronique ou autre mode de communication (y compris et sans restreindre le caractère général de ce qui précède, par téléphone ou vidéo conférence) permettant à tous les participants de communiquer entre eux simultanément et instantanément et la participation à cette réunion vaudra la présence en personne. Cette réunion sera considérée comme étant tenue au lieu où est situé physiquement le plus grand nombre de Gérants prenant part à la réunion ou à défaut de ce groupe, au lieu où se trouve alors le président de la réunion.

30.13 Tous actes du Conseil, d'un comité, ou d'une personne agissant comme Gérant, membre du comité ou autre personne dûment mandatée par le Conseil ou un comité, seront même s'il s'avère ultérieurement qu'il y a eu faute dans la nomination d'un Gérant, d'un membre du tel comité ou de la personne agissant comme susdit, ou s'il s'avère que tous ou certains d'entre eux sont disqualifiés ou ont démissionné aussi valables que si chacune de ces personnes avait été nommée en bonne et due forme, était qualifiée et était toujours Gérant, membre du comité ou personne ainsi mandatée.

## Représentation

**31. Représentation.** La Société sera liée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

## Les Fondés de Pouvoir

### 32. Les Fondés de Pouvoir.

32.1 Les Fondés de Pouvoir de la Société, qui peuvent être ou non Gérants, peuvent être nommés par le Conseil à tout moment. La personne élue ou nommée selon cet article restera en fonction pendant la période et selon les conditions fixées par le Conseil; celui-ci pourra révoquer ou annuler cette élection ou nomination. Cette révocation ou annulation sera sans préjudice à toute demande de dommages intérêts de ce Fondé de Pouvoir envers la Société ou de la Société envers le Fondé de Pouvoir, du fait d'une infraction au contrat de service entre lui et la Société jouant un rôle dans la révocation ou l'annulation. Sauf disposition contraire aux Lois sur les Sociétés, à la Loi du Luxembourg ou à ces Statuts, les pouvoirs et obligations des Fondés de Pouvoir de la Société seront (s'ils existent) ceux fixés occasionnellement par le Conseil.

32.2 Les dispositions de ces Statuts relatives à la démission et à la déchéance des Gérants seront applicables mutatis mutandis à la démission et à la déchéance des Fondés de Pouvoir.

## Procès-verbaux

### 33. Procès-verbaux.

33.1 Le Conseil fera préparer des procès-verbaux et tenir des registres en vue d'y inscrire:

33.1.1 les nominations de Fondés de Pouvoir effectuées par le Conseil;

33.1.2 les noms des Gérants et autres personnes (si elles existent) qui sont présentes à chaque réunion du Conseil ou d'un comité; et

33.1.3 les délibérations aux assemblées de la Société des titulaires de toutes catégories de Parts Sociales de la Société, aux réunions du Conseil et aux comités mis en place par le Conseil ou les Associés.

33.2 Les Associés ne pourront consulter que le registre des Gérants et des Fondés de Pouvoir, le Registre des Associés, les données financières autorisées par l'article 41 des Statuts et les procès-verbaux des réunions d'Associés de la Société.

### **Secrétaire Général**

#### **34. Secrétaire Général.**

34.1 Le Secrétaire Général (y compris un ou plusieurs adjoints ou assistants) est nommé par le Conseil selon la rémunération (si elle existe) et les conditions qu'il juge appropriées. Le Conseil peut révoquer le Secrétaire Général ainsi nommé. Les obligations du Secrétaire Général sont celles prescrites par les Lois sur les Sociétés et celles stipulées occasionnellement par le Conseil.

34.2 Une disposition des Lois sur les Sociétés, de la Loi du Luxembourg ou de ces Statuts exigeant ou autorisant qu'une chose soit faite par ou envers un Gérant et le Secrétaire Général ne sera pas accomplie si la chose est faite par ou envers la même personne agissant à la fois comme Gérant et comme Secrétaire Général ou à la place de celui-ci.

### **Sceau de la Société**

#### **35. Le Sceau.**

35.1 Le Conseil peut autoriser la fabrication d'un Sceau de la Société, avec une ou plusieurs copies de celui-ci, qui consistera en un objet circulaire, portant le nom de la Société sur son pourtour et le pays et l'année de constitution aux Bermudes en son milieu.

35.2 Les documents sur lesquels le Sceau doit être apposé ou qui doivent être validés à titre d'actes au nom de la Société pourront être:

35.2.1 validés sous le Sceau conformément à ces Statuts; et

35.2.2 signés ou validés par toute personne mandatée par le Conseil à cet effet, sans apposition du Sceau.

35.3 Le Conseil devra prévoir la garde de chaque Sceau. Un Sceau ne sera utilisé qu'avec l'autorisation du Conseil ou d'un comité créé par le Conseil. Sous réserve de ces Statuts, un document sur lequel un Sceau est apposé sera certifié par la signature

35.3.1 d'un Gérant; ou

35.3.2 du Secrétaire Général; ou

35.3.3 de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil.

### **Exercice financier, Dividendes et autres versements**

**36. Exercice financier.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **37. Dividendes et autres versements.**

37.1 A la fin de chaque exercice comptable, les comptes de la Société sont établis et le Gérant ou le Conseil prépare un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Le bilan et le compte de résultats sont présentés à l'assemblée générale des Associés pour être approuvés par ceux-ci.

37.2 Le solde créditeur et le compte de résultats, après déduction des dépenses, coûts, amortissement, frais et dotations représentent le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève à un dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit totalement reconstitué si, à tout moment, et pour une raison quelconque, on a puisé dedans. Le reste est à la disposition des Associés, à condition qu'aucun dividende ne soit versé ou qu'aucune distribution ne soit faite en violation de l'article 54 des Lois sur les Sociétés.

37.3 Le Conseil peut déclarer occasionnellement, à partir du surplus d'apport, des dividendes ou distributions provisoires à verser aux Associés en fonction de leurs droits et participations, que le Conseil estime justifiés par la situation de la Société dans les conditions suivantes:

37.3.1 Des comptes provisoires sont établis par le Gérant ou le Conseil;

37.3.2 Ces comptes indiquent un bénéfice y compris le bénéfice reporté ou transféré dans une réserve extraordinaire;

37.3.3 La décision de verser des dividendes provisoires est prise par le Gérant ou le Conseil;

37.3.4 Le versement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et que cinq pour cent (5%) du bénéfice net de l'exercice en cours ont été affectés à la réserve légale.

37.4 Les Associés peuvent décider à leur gré qu'un dividende sera versé en espèces ou, sous réserve de l'article 39 des Statuts, en libérant entièrement les Parts Sociales de la Société à émettre aux Associés sous forme créditées comme entièrement ou partiellement libérées, ou en partie sous une forme et en partie sous l'autre. Les Associés peuvent aussi

verser des dividendes fixes en espèces dus sur les Parts Sociales de la Société sur base semestrielle ou à d'autres dates, lorsqu'il estime que la situation de la Société le justifie.

37.5 Les Gérants peuvent déduire des dividendes, distributions ou autres montants qu'il verse aux Associés concernant toute Part Sociale, les montants (s'ils existent) que l'Associé doit alors à la Société pour des appels ou d'autres raisons ayant trait aux Parts Sociales de la Société.

37.6 Les dividendes, distributions ou autres sommes payables par la Société sur ou dans le contexte des Parts Sociales ne peuvent pas donner lieu à des intérêts à l'encontre de la Société.

37.7 Les dividendes, distribution ou intérêts ou partie de ceux-ci payables en espèces ou toute autre somme à verser en espèces à un titulaire de Parts Sociales peuvent être payés par chèque ou coupon envoyé par courrier au titulaire à son adresse figurant au Registre, ou dans le cas de co-titulaires, à celui figurant en premier pour ces Parts Sociales, à son adresse indiquée au Registre, ou à la personne et à l'adresse indiquées par écrit par le titulaire ou les co-titulaires. Sauf instructions contraires du titulaire ou des co-titulaires, le chèque ou coupon sera libellé à l'ordre du titulaire ou du co-titulaire figurant en premier au Registre pour ces Parts Sociales. L'envoi est effectué aux risques du destinataire. Le paiement du chèque ou du coupon par la banque sur laquelle il est tiré vaudra acquit en bonne et due forme pour la Société. L'un de deux (2) ou plus des co-titulaires peut donner acquit valable de dividendes, distributions ou autres sommes payables ou biens distribuables au titre de Parts Sociales détenues en commun.

37.8 Les dividendes ou distributions sur surplus d'apport non réclamés dans les six (6) ans de la date de déclaration du dividende ou de la distribution sont perdus et reviennent à la Société. Le fait que le Conseil verse à un compte séparé des dividendes, distributions, intérêts ou autres sommes payables sur la Part Sociale et non réclamés, ne fait pas de la Société un trustée de ces sommes.

37.9 Les Associés peuvent faire régler en totalité ou en partie des dividendes ou distributions sur surplus d'apport par la répartition d'actifs spécifiques et en particulier de Parts Sociales ou obligations libérées d'une autre société. Les Associés peuvent régler comme ils le jugent bon toute difficulté concernant la répartition ou le dividende et peuvent en particulier autoriser toute personne à vendre et transférer des fractions, ignorer les fractions, fixer la valeur des actifs spécifiques en vue de la distribution ou du dividende et décider que des versements en espèces seront effectués aux Associés sur la base de cette valeur pour respecter l'égalité de la répartition; ils peuvent assigner ces actifs spécifiques à des trustées s'ils le jugent approprié, s'il n'est pas possible sans la sanction d'une Résolution de régler le dividende ou la distribution par attribution de Parts Sociales ou d'obligations partiellement libérées de toute société.

**38. Les réserves.** Avant de recommander ou de déclarer des dividendes ou distributions sur surplus d'apport, les Associés peuvent mettre en réserve tous montants qu'ils jugent appropriés et ces réserves pourront être utilisées à toutes fins sociales au gré du Conseil. Entre temps, ils pourront décider de les utiliser pour les activités de la Société ou les investir comme ils le jugent approprié. Sans placer ces fonds en réserve, les Associés peuvent aussi reporter en aval toutes sommes qu'il juge prudent de ne pas répartir.

## Capitalisation des bénéfices

### 39. Capitalisation des bénéfices.

39.1 La Société peut décider, par une Résolution Spéciale, occasionnellement de capitaliser la totalité ou une partie d'une somme alors au crédit de réserves ou fonds distribuables ou au crédit de tout compte de prime d'émission et de dégager ces montants pour les distribuer aux Associés ou à toute catégorie d'Associés qui y auraient droit si la distribution était effectuée sous forme de dividendes et dans les mêmes proportions, sur la base qu'ils ne sont pas versés en espèces mais consacrés à libérer, ou contribuer à libérer des montants dus actuellement sur les Parts Sociales détenues par ces Associés respectivement, ou à libérer totalement titres ou autres obligations de la Société, à attribuer et répartir aux Associés sous forme créditées comme entièrement libérées, ou en partie d'une façon et en partie de l'autre. Mais aux fins de cet article, un compte de prime d'émission ne peut être utilisé que pour libérer des Parts Sociales non émises à attribuer aux Associés sous forme créditées comme entièrement libérées.

39.2 Les Associés peuvent régler comme ils le jugent bon toute difficulté survenant dans le contexte de la distribution de ce Statut; en particulier, ils peuvent autoriser toute personne à vendre et transférer des fractions ou décider que la distribution doit être autant que possible selon le rapport correct mais pas obligatoirement précis; ils peuvent décider d'ignorer entièrement les fractions et s'ils le jugent approprié, d'effectuer des versements en espèces à des Associés en vue d'ajuster les droits des parties. Ils peuvent mandater quelqu'un pour signer, au nom de ceux qui ont droit à la distribution, tout contrat requis ou souhaitable pour que ces décisions entrent en vigueur et cette nomination sera valable et contraignante pour les Associés.

## Dates de clôture

**40. Dates de clôture.** Nonobstant toutes autres dispositions de ces Statuts, la Société peut fixer par Résolution ou le Conseil peut choisir une date comme étant la date de clôture en ce qui concerne les dividendes, distributions, attributions ou émissions et déterminer quelles sont les personnes autorisées à être notifiées des assemblées générales et à y voter. Cette date de clôture peut être la date à laquelle le dividende, la distribution, l'attribution ou l'émission est déclarée, versée ou effectuée, la date à laquelle la notification est expédiée, ou une date antérieure ou ultérieure.

## Les Comptes

### 41. Les Comptes.

41.1 Le Conseil doit faire établir des livres de comptes adéquats pour donner une idée juste et véridique de la situation de la Société. Conformément aux Lois sur les Sociétés et à la Loi du Luxembourg, ces livres doivent indiquer et expliquer les opérations de la Société.

41.2 Les livres de compte doivent être conservés au Siège Statutaire et au Siège Social Réel, et seront toujours à la disposition des Gérants pour examen; Mais s'ils sont conservés hors des Bermudes, un bureau de la Société aux Bermudes devra détenir des registres permettant aux Gérants de déterminer la situation financière de la Société avec une précision raisonnable, à la fin de chaque trimestre (3 mois). Aucun Associé (autre qu'un Fondé de Pouvoir de la Société) n'est autorisé à examiner les livres ou documents comptables de la Société sauf autorisation conférée par la loi ou accordée par le Conseil ou par une Résolution.

41.3 Un exemplaire de chaque bilan et état des revenus et dépenses avec les documents joints exigés par la loi devant être soumis à l'assemblée générale de la Société, ainsi qu'un exemplaire du rapport des commissaires aux comptes, doivent être envoyés à chaque personne autorisée à les recevoir conformément aux exigences des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg.

## Contrôle

**42. Contrôle des comptes.** Sauf si et dans la mesure où il est renoncé au contrôle de la façon autorisée par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, des commissaires aux comptes doivent être nommés; leurs obligations sont régies par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, toute autre loi applicable et les exigences occasionnelles du Conseil non incompatibles avec les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg.

## Notifications et autres documents

### 43. Notifications et autres documents.

43.1 La Société pourra envoyer, signifier ou remettre aux Associés les notifications ou autres documents (y compris mais non limitativement les certificats de Parts Sociales, les convocations aux assemblées générales de la Société, les procurations et autres documents à envoyer aux termes de l'article 41.3)

43.1.1 en personne;

43.1.2 par courrier postal (par courrier aérien s'il y a lieu) sous enveloppe affranchie adressée à l'Associé à son adresse figurant au Registre;

43.1.3 par messenger ou dépôt à l'adresse de l'Associé figurant au Registre;

43.1.4 s'il y a lieu, par email, fax ou autre mode de représentation ou de reproduction des mots sous forme lisible et non transitoire ou par fichier électronique communiqué par voie électronique, dans chaque cas à l'adresse ou au numéro fourni dans ce but par l'Associé; ou

43.1.5 par publication d'un archive électronique de la notification ou du document sur un site web et notification de la publication (comprenant l'adresse du site web, l'endroit du site web ou se trouve le document, la manière d'accéder au document sur le site web) par toute méthode figurant aux aliéna 43.1.1, 43.1.2, 43.1.3 ou 43.1.4 de cet article, conformément aux Lois sur les Sociétés et à la Loi du Luxembourg.

Concernant les co-titulaires d'une Part Sociale, la signification ou la remise d'une notification ou autre document à l'un des co-titulaires vaudra signification ou remise à tous les co-titulaires à toutes fins utiles.

43.2 Une notification ou autre document sera considéré comme étant signifié ou remis par la Société à un Associé

43.2.1 si remis en personne, lors de la remise;

43.2.2 si envoyé par courrier postal, quarante-huit (48) heures après la mise à la poste;

43.2.3 si envoyé par messenger ou par fax, vingt-quatre (24) heures après l'envoi;

43.2.4 si envoyé par email ou autre mode de représentation ou de reproduction des mots sous forme lisible et non transitoire ou sous forme de fichier électronique par voie électronique, douze (12) heures après l'envoi; ou

43.2.5 si publié sous forme d'archive électronique sur un site web, lors de la notification que cette publication est considérée comme communiquée à l'Associé,

et comme preuve de la signification ou de la remise, il suffira de prouver que la notification ou le document a été adressé correctement, affranchi et mis à la poste, publié sur un site web conformément aux Lois sur les Sociétés, à la Loi du Luxembourg et aux dispositions de ces Statuts ou envoyé par messenger, fax, email, ou archive électronique par voie électronique selon le cas, conformément à ces Statuts.

Chaque Associé et chaque personne qui devient Associé après que ces Statuts aient été adoptés du fait des Parts Sociales qu'il détient ou acquiert et la conservation ininterrompue d'une Part Sociale selon le cas, sera considéré comme ayant convenu et accepté que la Société pourra fournir les notifications ou autres documents (à l'exception des certificats de Parts Sociales) par voie d'accès sur un site web au lieu de la fourniture par d'autres moyens.

43.3 Même si l'Associé est décédé, en faillite ou si tout autre événement est survenu et même si la Société était informée ou non du décès, de la faillite ou de l'autre événement, une notification ou autre document distribué, envoyé ou remis à

un Associé de toute façon autorisée par ces Statuts, sera considéré comme dûment signifié ou remis concernant les Parts Sociales inscrites au Registre au nom de cet Associé comme seul titulaire ou co-titulaire, sauf si lors de la signification ou de la remise de la notification ou du document il ne figure plus au Registre comme titulaire de la Part Sociale, et la signification ou la remise sera considérée à toutes fins utiles comme signification ou remise adéquate aux intéressés (qu'ils soient co-titulaires ou qu'ils revendiquent directement ou indirectement de par le titulaire).

43.4 Sauf dispositions contraires, les conditions de ces Statuts relatives à la signification des notifications et autres documents aux Associés seront applicables mutatis mutandis à la signification ou à la remise des notifications ou autres documents à la Société ou aux Gérants, aux Gérants Suppléants aux termes de ces Statuts.

### Liquidation

**44. Liquidation.** En cas de liquidation de la Société, le liquidateur, autorisé par une Résolution de la Société et toute autre autorisation requise par les Lois sur les Sociétés et la Loi du Luxembourg, peut répartir entre les Associés in specie ou en nature tout ou partie des actifs de la Société (que ceux-ci se composent de biens d'une ou de plusieurs sortes); il peut à cet effet déterminer comme il le juge équitable la valeur de tous biens à répartir comme susdit et décider comment effectuer cette répartition entre les Associés ou différentes catégories d'Associés. Avec la même sanction, il peut confier en trust à des trustees au profit des contribuant toute partie des actifs qu'il juge appropriée; mais aucun Associé ne sera obligé d'accepter des actions ou autres actifs qui sont obérés.

### Indemnisation

#### 45. Indemnisation.

45.1 Sous réserve des dispositions ci-après, toute Personne Indemnisée sera indemnisée sur les fonds sociaux contre les assujettissements, pertes, dommages, ou frais (y compris mais non limitativement la responsabilité contractuelle, civile et légale ou les lois et règlements étrangers applicables et tous frais légaux raisonnables et autres débours et frais payables de bon droit) encourus ou subis par elle-même par ou en raison de tout action exécutée, conçue ou omise dans la conduites des affaires de la Société ou dans l'acquiescement de ses fonctions, et l'indemnisation de cet article s'étendra à toute Personne Indemnisée agissant dans toute fonction ou office dans la conviction raisonnable qu'elle y a été ainsi nommée ou élue nonobstant tout défaut dans cette nomination ou cette élection, SOUS RESERVE TOUTEFOIS que l'indemnisation de cet article ne s'étende pas à toute chose qui la rendrait nulle et non avenue du fait des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg.

45.2 Une Personne Indemnisée ne sera pas responsable envers la Société des commissions, omissions ou manquements d'autres personnes indemnisées.

45.3 Chaque Personne Indemnisée sera indemnisée sur les actifs sociaux contre tous assujettissements encourus par elle du fait ou en raison d'omissions, commissions ou actes envisagés dans la conduite des affaires de la Société ou dans l'exécution de ses obligations dans la défense de poursuites au civil ou au pénal dans lesquelles le jugement est délivré en sa faveur ou dont elle est acquittée ou dans le contexte d'une requête aux termes de la Loi sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg au titre de laquelle le tribunal la décharge d'assujettissements.

45.4 Dans la mesure où une Personne Indemnisée a droit à revendiquer une indemnité en vertu de ces Statuts pour des sommes versées ou réglées par elle, l'indemnité pertinente constituera pour la Société une obligation de remboursement de ces paiements ou de ce règlement.

45.5 La Société et chacun des Associés conviennent de renoncer à leurs revendications ou droits de poursuites envers une Personne Indemnisée qui sont les leurs à quelque moment que ce soit, individuellement ou par l'intermédiaire de la Société ou de ses droits, pour cause de commission ou d'omission de la Personne Indemnisée ou son manquement à agir dans l'exécution de ses obligations envers la Société MAIS cette renonciation ne sera pas applicable à des revendications ou des droits de poursuites dans le cas de fraude, de faute grave ou d'action fautive délibérée de la part de la Personne Indemnisée, de recouvrement de gains, de bénéfices personnels ou d'avantages auxquels la Personne Indemnisée n'a pas droit.

45.6 Les frais encourus pour défendre les procès ou procédures au civil ou au pénal pour lesquels une indemnisation est requise aux termes de ces Statuts seront réglés par la Société avant le jugement définitif au reçu d'un engagement de la Personne Indemnisée ou en son nom de rembourser cette somme si des allégations de fraude ou de malhonnêteté à son encontre se révèlent être justifiées.

### Fusion

**46. Fusion.** Toute résolution soumise à une assemblée générale d'approuver la fusion de la Société avec toute autre entreprise, où qu'elle soit constituée, doit être approuvée par les Associés par Résolution Spéciale et un scrutin peut être demandé concernant cette résolution conformément aux dispositions de l'article 21.2 des Statuts.

### Continuation

**47. Continuation.** Sous réserve des Lois sur les Sociétés et de la Loi du Luxembourg, les Associés peuvent, à l'unanimité, approuver la cessation de la Société et sa continuation dans une juridiction hors des Bermudes ou du Luxembourg. Après avoir approuvé la cessation de la Société, les Associés peuvent décider aussi de ne pas donner lieu à une demande de cessation aux Bermudes ou la modifier à son gré.

## Modification des Statuts

**48. Modification des Statuts.** Ces Statuts peuvent être modifiés occasionnellement par Résolution de la majorité des Associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent du capital social émis et entièrement libéré de la Société.

### Règles par défaut

**49. Règles par défaut.** Ces statuts sont soumis, par défaut, aux dispositions de la Loi du Luxembourg.

#### IV. Gérants.

Les personnes suivantes sont reconnues comme étant les gérants de la Société:

##### *Gérants de catégorie A*

- Bill Boeckman, né le 28 juillet 1965 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Sébastien Pauchot, né le 1<sup>er</sup> mars 1976 à Paris, France, ayant son adresse au 78, bd de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz, Paris, ayant son adresse au 8, Um Charly, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Gérants de catégorie B*

- Andras Kruppa, né le 27 décembre 1975 à Moscou, Russie, ayant son adresse au Akácós utca 12, Csomád, H-2161 Hongrie; et

- Mark Andrews, né le 5 mars 1973 à Port Perry, Ontario, Canada, ayant son adresse au 8, Par-la-ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes.

#### V. Documentation.

Les documents suivants sont soumis au notaire:

- a) Une copie des statuts actuels de la Société;
- b) Une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société tenu le 15 octobre 2009, aux Bermudes;
- c) Un certificat de coutume concernant la Société émis par l'enregistrement du registre des sociétés des Bermudes en date du 13 octobre 2009;
- d) Une opinion juridique émise par un juriste bermudien; et
- e) Un bilan récent certifié de la Société en date du 16 octobre 2009.

Tous les documents mentionnés ci-dessus, paraphés "ne varietur" par le mandataire des actionnaires comparants et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps que lui.

#### VI. Ratification.

La comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision par l'actionnaire unique de la Société ci-avant mentionné en date de ce jour.

Par conséquent:

L'établissement du lieu de l'établissement de l'administration centrale et du siège social réel de la Société ("principal établissement") est fixé au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au 19 octobre 2009.

La Société sera soumise au statut établi par les articles 2§2 et 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société sera donc soumise au droit luxembourgeois en application des articles 159§1 et 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon la loi luxembourgeoise.

Pour les besoins des lois luxembourgeoises et bermudiennes, les statuts sont arrêtés tels qu'il en a été décidé aux Bermudes et tels que repris ci-avant.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'actionnaire unique comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande dudit mandataire de l'actionnaire comparant, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'actionnaire comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 27 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009138092/1884.

(090167183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Santropa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.276.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 octobre 2009*

1/ Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Hans-Jorgen GLUD, directeur de société, demeurant au 64, Avenue Diouri, 14000 Kenitra, Maroc, Président,

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- BDO ScanRevision, Havneholmen 29, 1561 Copenhague V, Danemark.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138629/23.

(090166895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2009*

I. Changement du réviseur d'entreprises

L'Assemblée Générale constate que ERNST & YOUNG S.A., réviseur de la Sicav ISALPHA a fait part de sa décision de ne pas effectuer l'audit au 30 juin 2009 de la Sicav ISALPHA.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur de la Sicav ISALPHA jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009138628/18.

(090166893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Prosperité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 63.305.

*Cession de parts*

Entre les parties:

Monsieur Giouri Kolpakov, demeurant à Petrovka Str. Bld 11/20, 107031 MOSCOU, Russie (Cédant)

et

Monsieur Sergo Grigorian, 1 Tverskaya-Yamskaya 20/69, 125047 MOSCOU, Russie, né le 15/01/1961 à Moscou, Russie (Cessionnaire)

il a été cédé en date d'aujourd'hui 8496 parts pour un montant nominal de 212.400,00 EUR de la société Prospérité S.à r.l., numéro de registre de commerce B 63305, avec siège social à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, et au capital de 212.400,00 EUR.

Faite et établie à Luxembourg, le 28.10.2009.

Giouri Kolpakov / Sergo Grigorian

*Cédant / Cessionnaire*

Référence de publication: 2009138626/19.

(090166874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2009*

1. La cooptation de Monsieur Xavier SOULARD, décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008, n'a pas été ratifiée.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MORSA CAPITAL S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138625/24.

(090166813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**AOF III (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.272.

La Société a récemment changé de dénomination comme suit:

CCMP Capital Asia III Ltd

pour

Unitas Capital III Ltd

Frederik Kuiper.

Référence de publication: 2009138624/13.

(090166814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 892.270,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Il résulte des résolutions des associés en date du 12 octobre 2009 que les associés ont pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant B pour une durée de six années à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009:

Mr. Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965, à Brentwood, au Royaume-Uni, demeurant à 60 Lessar Avenue, SW4 9HQ, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.à r.l.

Manager A

Signatures

Référence de publication: 2009138617/17.

(090166836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Encom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.949.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 octobre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Monsieur Michaël ZIANVENI

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009138616/21.

(090166857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.660.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 24 août 2009*

*Première résolution*

Les actionnaires acceptent la démission de M. Jean-Pascal CARUSO de son poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de nommer M. Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009138612/19.

(090166860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**SGAM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 25.970.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 10 septembre 2009*

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Cristiano Busnardo, résidant professionnellement 1, Corso Italia, 4e Piano, I-20122 Milan, de son mandat d'administrateur avec effet au 10 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg  
Corporate and Domiciliary Agent  
M.J. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009138589/14.

(090167125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Gustery Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 103.356.

—  
*Extrait des contrats de cession de parts signés le 1<sup>er</sup> octobre 2008*

Il résulte de 2 contrats de cession de parts signés le 1<sup>er</sup> octobre 2008, que les sociétés:

Ululan Investments Limited, demeurant à Simou Menardou, 8, Ria Court, 1<sup>er</sup> étage, Flat/Office 101, 6015 Larnaka, Chypre, a transféré 3 parts détenues dans la Société à

Samalenta Limited, une société établie et ayant son siège social à Simou Menardou, 8, Ria Court 8, 1<sup>er</sup> étage, Flat/Office 101, 6015 Larnaka, Chypre,

et

Taddeo Investments Limited, demeurant à Simou Menardou, 8, RIA COURT 8, 1<sup>er</sup> étage, Flat/Office 101, 6015 Larnaka, Chypre, a transféré 4 parts détenues dans la Société à

Samalenta Limited, une société établie et ayant son siège social à Simou Menardou, 8, RIA COURT 8, 1<sup>er</sup> étage, Flat/Office 101, 6015 Larnaka, Chypre.

Les associés de la Société sont à présent:

Ululan Investments Limited, avec 59 parts d'une valeur nominale de EUR 100,-,

Taddeo Investments Limited, avec 59 parts d'une valeur nominale de EUR 100,- et

Samalenta Limited, avec 7 parts d'une valeur nominale de EUR 100,-.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2009138600/25.

(090167530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Margit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 85.354.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2009*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 15 septembre 2009 que:

- Monsieur Marchesi Gianbattista, né le 15 janvier 1950 à Palazzolo S/O (Italie), demeurant au 7, via Quarenghi à I-24060 Castelli Calepio (Italie), a été nommé administrateur de la société en remplacement de la société LUXEMBOURG MANAGEMENT CORP - LMC CORP., ayant pour siège social East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama;

- Madame Rossi Camilla, née le 19 décembre 1949 à Palazzolo S/O (Italie), demeurant au 7, via Quarenghi à I-24060 Castelli Calepio (Italie), a été nommée administrateur de la société en remplacement de la société LUXEMBOURG CONSULT SERVICES - LCS CORP., ayant pour siège social East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama;

- Madame Grishina Natalia, née le 17 juin 1984 à Saransk (Russie), demeurant au 7, via Quarenghi à I-24060 Castelli Calepio (Italie), a été nommée administrateur de la société en remplacement de la société CONSEILS & MANAGEMENT CORP-CMC CORP, ayant pour siège social East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Marchesi Diego, né le 20 mars 1974 à Sarnico (Italie), demeurant au 13d, via Molinara à I-25036 Palazzolo S/O (Italie), a été nommé commissaire en remplacement de Monsieur Olivier Dorier avec effet immédiat.

Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2009138610/29.

(090166859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Kent Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 20.505.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 que:

1. A démissionné de ses fonctions d'administrateur respectivement de président du conseil d'administration:

- M. Gérard BIRCHEN

2. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois et le nouveau Conseil d'administration se compose comme suit:

- Zohra Joëlle AFLALO

- Marie-Laure AFLALO

- Albert AFLALO

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009138595/18.

(090167267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Alvogen Aztiq Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.174.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société du 30 septembre 2009*

En date du 30 septembre 2009, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et à durée indéterminée:

- Monsieur Róbert WESSMAN, né le 4 octobre 1969 à Reykjavik, Islande, résidant à 3, Smáratorg, 18. haeo, 201 Kópavogur, Islande;

- Monsieur Arni HARDARSON, né le 5 août 1966 à Reykjavik, Islande, résidant à 3, Smáratorg, 18. haeo, 201 Kópavogur, Islande;

- Madame Svafa GRONFELDT, né le 29 mars 1965 à Akranes, Islande, résidant à 3, Smáratorg, 18. haeo, 201 Kópavogur, Islande;

- Monsieur Y. Tarek FAROUKI, né le 7 juin 1972 à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 232 E, 67<sup>th</sup> Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Edward Joseph ANTONIO, né le 26 janvier 1965 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 310, Clinton Street, Brooklyn, New York, NY 11202, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Khaled MASRI, né le 19 février 1966 à Beyrouth, Liban, résidant à 44, Abi Huthayfa Street, Riyadh 11481, Malaz, Arabie Saoudite;

- Monsieur Ghiath SUKHTIAN, né le 14 novembre 1942 à Nablus, Palestine, résidant à 7<sup>th</sup> Circle, Zahran Plaza Bld, F4, Amman 11844, Jordanie.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Róbert WESSMAN  
Monsieur Arni HARDARSON  
Madame Svafa GRONFELDT  
Monsieur Y. Tarek FAROUKI  
Monsieur Edward Joseph ANTONIO  
Monsieur Khaled MASRI  
Monsieur Ghiath SUKHTIAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Alvogen Aztiq Societe Civile

Signature

Référence de publication: 2009138591/36.

(090167216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 août 2009 que:

- Le nombre d'administrateurs a été réduit de quatre à trois.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 que:

- le nouveau Conseil d'administration se compose comme suit:

\* Zohra Joëlle AFLALO

\* Marie-Laure AFLALO

\* Albert AFLALO

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009138593/18.

(090167260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Intaj Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 116.847,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.989.

—  
*Cession de parts*

Avec effet au 15 janvier 2009, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

La société associée Swicorp, détenant les 500 parts représentant l'entière du capital social a cédé la totalité des parts à:

Intaj Capital Ltd, société constituée selon les lois des Iles Caïmans sous le numéro 159925, avec siège social au Ugland House, George Town, PO Box 309GT, Grand Cayman, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138608/19.

(090167118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 octobre 2009*

En date du 26 octobre 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle, le mandat d'administrateur de Messieurs Nicolas FALLER, William DE VIJLDER, Jean-Francois FOR-TEMPS, Paul MESTAG, Jan-Lodewijk ROEBROEK et Hans STEYAERT;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR FORTIS LDI SOLUTION*

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2009138613/17.

(090167014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**LM & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 103.696.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 mai 2009*

L'Assemblée décide:

De rayer Monsieur Robert Luidinant comme administrateur avec effet immédiat.

De nommer Monsieur Christian Berwick demeurant à 21, rue Albert 1<sup>er</sup> L-1117 Luxembourg, comme nouveau administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

La résolution ayant été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

*Pour la société*

Fiduciaire Scheiwen - Nickels &amp; Associés S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009138607/20.

(090167603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Thiercompany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.503.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2009*

**3<sup>e</sup> Résolution**

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

*Pour THIERCOMPANY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009138627/14.

(090167515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Stonebridge Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.349.

—  
Veuillez être Informé que les personnes suivantes ont démissionné de leur poste d'administrateur au sein de la société Stonebridge Group S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 106349:

Mme Ariane Slinger - Administrateur de catégorie A.

M. Odilo Javier Otero Gomez - Administrateur de catégorie A.

M. Matthijs Bogers - Administrateur de catégorie B.

M. Stéphane Hépineuze - Administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009138601/20.

(090167595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Tracol Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 132.670.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 octobre 2009*

L'assemblée décide:

De rayer la société Premium Investment Partners S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

De nommer comme nouveau réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2011:

Grant Thornton Lux Audit S.A.

Paferbruch 83

L-8308 Capellen

RC B 43.298

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009138606/22.

(090167604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 446.250,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.437.

—  
Il résulte des résolutions des associés de la société Medstead Luxco S.à r.l. tenues en date du 26 octobre 2009 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume-Uni, et ayant pour adresse 60, Lessar Avenue, SW4 9HQ London, au Royaume-Uni.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 30 juin 2009:

Madame Tian Tan, né le 3 septembre 1953 à Johor, Malaisie, et ayant pour adresse 28, Norland Square, W11 4PV London, au Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009138618/21.

(090166827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Sagetec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 65.919.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138619/11.

(090166825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Stonebridge Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.349.

Veillez être informé que la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 33065 a démissionné de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société Stonebridge Group S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 106349.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M. Julien FRANÇOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009138604/18.

(090167597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**DNA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.187.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 août 2009 que:

- La démission du Commissaire, la société BF CONSULTING Sarl est acceptée.

- Est élue, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société:

\* Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle - L-1148 Luxembourg et inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 139013.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138657/18.

(090167100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Rightime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 120.057.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2009 que:

1. La démission de FGS CONSULTING LLC, en tant que commissaire de la société est acceptée avec effet immédiat.
2. Est nommée, en remplacement du commissaire démissionnaire:

"Réviconsult S.à r.l.", sise 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139013.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138659/18.

(090167075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Henk VANDENDOOREN, Directeur délégué à la gestion journalière est dorénavant la suivante:

20, Esplanadestraat à B-9300 Aalst (Belgique).

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138650/13.

(090167194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Ghezz Textiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.463.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue au siège social le 9 juin 2009*

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A et B de

\* Monsieur Massimo COLOMBO, administrateur de sociétés, Via Giustizia e Libertà, N° 17, Como, Italie,

\* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

\* Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme de droit Luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour GHEZZ TEXTILES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138651/23.

(090167117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises en date du 12 octobre 2009*

- Est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature, Monsieur Henk VANDENDOOREN, demeurant 20, Esplanadestraat à B-9300 Aalst (Belgique), son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.
- Monsieur Henk VANDENDOOREN est également nommé président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138649/18.

(090167194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**KBC Life Fund Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2008*

- La démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 8 juillet 2008.

- Monsieur Antoon TERMOTE, CEO, demeurant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, avec effet au 8 juillet 2008. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour copie conforme

Pour KBC LIFE FUND MANAGEMENT

Signatures

Référence de publication: 2009138652/16.

(090167130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Mirabeau Lux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.829.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

MIRABEAU LUX INVESTMENTS S.A.

S. KRANCENBLUM / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009138648/21.

(090167208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.059.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 13 octobre 2009*

Est nommé Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009138633/17.

(090167007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Zania S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 128.385.

—  
Monsieur Kristian Groke a déclaré sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société Zania S.A. avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, numéro B128385, avec effet au 2 février 2009.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Kristian Groke.

Référence de publication: 2009138668/11.

(090166969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Ardant Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.108.

—  
FIDALUX S.A., auprès de laquelle la Société Anonyme Ardant Finance S.A. avait établi son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a décidé de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Octobre 2009.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009138667/12.

(090167506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Sagetec S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 65.919.

—  
Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138720/9.

(090166824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**The Butler SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 141.039.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 14 octobre 2009 à 15.00 heures au siège social de la société*

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer Mlle Di Stasi Antoinette en tant que administrateur.

Suite à la révocation de Mlle Di Stasi l'Assemblée décide à l'unanimité de nommer la société De Luxe Meat Corp. S.A., représentée par M. Fritz J. Etter né le 17 février 1946 à Zurich en Suisse, demeurant 20 Kirchenstrasse, CH-8953 Dietkon (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.007.604-5, avec siège social 2, Lerzenstrasse, CH-8953 Dietkon (Suisse) en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer M. Jean Kayser en tant que commissaire aux comptes.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes, la société Lighthouse Services S.à.r.l., inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.995, avec siège social 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

The Butler S.A.

Signature

Référence de publication: 2009138675/22.

(090167011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**SPCP Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.483.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2009138035/11.

(090166508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2009138034/11.

(090166505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Le Gabelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 99.388.

---

Suite à l'assemblée générale du 4 juin 2009:

Il est décidé de renouveler le mandat du commissaire PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX Audit S.à.r.l.), R.C.S. Luxembourg B 27.761, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B 142.867) et PKF ABAX AUDIT (B 27.761, anc. ABAX Audit S.à.r.l.):

En date du 4 juin 2009 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg remplace la société PKF ABAX AUDIT (anc. ABAX Audit S.à.r.l.), R.C.S. B 27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009138503/19.

(090167123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---